



Mél : contact@sebv.com
Site internet : www.sebv.com

Rapport

sur le Prix et la Qualité
du Service public de production
et de distribution d'eau potable
Année 2021



I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF

POINT N° 1.2 – Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable du SEBVF en 2021

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) du Syndicat des Eaux est réalisé en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce dernier sera adressé aux Maires des 33 Communes adhérentes et aux Présidents des 4 EPCI ayant la compétence eau potable et représentant 50 Communes.

Cela permettra :

- * d'en porter connaissance à leurs Conseillers Communautaires et Municipaux,
- * de le mettre à la disposition des abonnés des Communes concernées.

Il est rédigé quel que soit le mode d'exploitation des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Le rapport comprend quatre parties :

- 1 – Périmètre d'action du S.E.B.V.F.
- 2 – Indicateurs techniques
- 3 – Indicateurs de la Qualité de Service à l'Usager
- 4 – Indicateurs financiers et patrimoniaux

Depuis 1996, tous les Maires sans exception sont tenus de présenter à leur assemblée délibérante, un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'eau potable et de l'assainissement. Après le décret et l'arrêté en date du 2 mai 2007 qui ont modifié de façon significative le contenu de ce rapport annuel (mise en place des indicateurs de performance), un arrêté du 2 décembre 2013 a modifié le contenu de ces indicateurs en lien avec le descriptif détaillé des ouvrages. Enfin, la loi NOTRÉ du 7 août 2015 a modifié les délais de présentation de ce rapport du 30 juin au 1^{er} Octobre de l'année qui suit l'exercice dont le rapport est l'objet.

1 – Périmètre d'action du S.E.B.V.F.

À l'origine, la structure s'appelait Syndicat Intercommunal des Eaux du Forage de Basse-Vigneulles et comptait 11 communes rurales : Arriance, Bionville-sur-Nied, Elvange, Fouligny, Guinglange, Hallering, Hémilly, Herny, Mainvillers, Many et Marange-Zondrange.

L'arrêté préfectoral créant officiellement le Syndicat des Eaux date du 9 mai 1966. Dès sa création, le Syndicat a décidé de mettre tout en œuvre pour assurer la production d'eau avec un ancien forage situé à Basse-Vigneulles (F1), afin d'équiper les maisons d'un robinet d'eau courante.

En l'espace de 56 ans (le 9 mai 1966), le SEBVF s'est étendu, pour compter aujourd'hui à son actif 83 communes, depuis l'arrivée en 2009 des 13 communes du SIE de Lesse-Chenois, et de la fusion en 2016 des Communes de Colligny et Maizery.

En mars 2018, le SEBVF a été transformé en Syndicat Mixte suite à la prise de compétence « eau » par la Métropole « Metz Métropole » et la Communauté de Communes Haut Chemin-Pays de Pange « CCHCPP », qui se sont substituées aux 14 Communes membres (1 + 13 Communes).

En janvier 2020, ce sont 2 autres EPCI à Fiscalité Propre, la Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont et la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie, qui se sont substitués à 36 autres Communes.

Le SEBVF regroupe donc dorénavant 4 EPCI (Metz Métropole, la Communauté de Communes du Haut Chemin Pays de Pange, la Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont et la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie) et 33 Communes.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont (SEBVF) est administré par les élus locaux depuis sa création.

- 208 Délégué(e)s du Comité
- 29 Délégué(e)s du Bureau, dont :
 - o le Président et les 8 Vice-Président(e)s.

La loi NOTRe a été modifiée et laisse dorénavant la possibilité, sous conditions, de différer au 01.01.2026 au lieu du 01.01.2020 la prise de compétence. Ceci donne un temps de réflexion supplémentaire aux Communes et EPCI à fiscalité propre. Trois Communautés de Communes ont opté pour ce choix (Communauté de Communes du Sud Messin, Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois, Communauté de Communes du Saulnois).

En 2021, le S.E.B.V.F. a distribué de l'eau potable à **44 974** habitants (population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021 – date de référence statistique : 1^{er} janvier 2018) en régie directe soit à **20 253** abonnés (+0,75 %), sur le territoire des **83** Communes qui constituent le SEBVF (carte en annexe).

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'abonnés	18 888	19 042	19 225	19 322	19 473	19 639	19 741	19 957	20 105	20 253

(Nombre d'abonnés au 31.12 de l'année qui s'achève)

En 2021, le nombre d'abonnés n'a pas augmenté de manière significative et son augmentation correspond aux différents projets de lotissements.

Parmi les abonnés, on peut remarquer de « gros consommateurs ». Ainsi, on constate que **12** clients consomment entre 4 000 et 6 000 m³/an, **12** clients consomment plus de 6 000 m³/an (**7** de 6 à 10 000 m³/an ; **3** de 10 000 à 20 000 m³/an ; **1** de 20 000 à 30 000 m³/an ; **1** de 30 000 à 40 000 m³/an). Ces 24 gros consommateurs représentent un volume de **213 826 m³**, soit **9,7 %** du volume total facturé en 2021 (10,9 % en 2020).

A la fin 2021 :

- le linéaire de réseau de distribution est évalué à 695 km de réseau principal,
- le linéaire de raccordements individuels est évalué à 380 km,
- le volume de stockage est de 18 675 m³ pour 46 ouvrages,
- la capacité totale de production du SEBVF est de 14 500 m³/jour sur sites de production,
- la capacité de prélèvement est de 14 000 m³/jour pour 8 forages.

Conformément à l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services publics d'eau potable et d'assainissement, notre Collectivité a mis en place les indicateurs de performance mentionnés dans le tableau ci-dessous :

Désignation	Arrêté du 2 mai 2007	En place
<u>INDICATEURS TECHNIQUES</u>		
Situation des principaux points de production d'eau		X
Volumes Vendus		X
Rendement du réseau de distribution	X	X
Fuites et interventions		X
Travaux de raccordements réalisés		X
Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC)	X	X
Indice Linéaire des Pertes du réseau (ILP)	X	X
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	X	X
<u>INDICATEURS DE LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER</u>		
Taux de réclamations	X	X
Taux de conformité des prélèvements d'eau	X	X
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	X	X
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des raccordements pour les nouveaux abonnés	X	X
<u>INDICATEURS FINANCIERS ET PATRIMONIAUX</u>		
Prix de l'Eau		X
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	X	X
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	X	X
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	X	X
Taux d'impayés	X	X

2 - Indicateurs techniques

a) Situation des principaux points de production d'eau :

Le SEBVF possède actuellement 3 Unités de Distribution (UD), constituées de 8 forages en service en nappe profonde (grès vosgien).

Il s'agit des sites de production d'eau situés sur le territoire des Communes de CRÉHANGE (pour les forages 602 et 605) et de BASSE-VIGNEULLES (pour les cinq forages F1 à F5) et d'un forage à HOLACOURT, dont les caractéristiques respectives sont présentées dans le tableau ci-dessous :

La production totale des forages du Syndicat a été ainsi de **3 043 583 m³ en 2021**.

Tableau avec les caractéristiques des différents forages :

Forages Caractéristiques	Forage 602	Forage 605	Basse- Vigneulles 1	Basse- Vigneulles 2	Basse- Vigneulles 3	Basse- Vigneulles 4	Basse- Vigneulles 5	Holacourt
Production en 2021 (m3/an)	39 226	329 047	291 779	445 900	452 571	578 038	736 624	170 398
Production possible (m3/an)	182 500	730 000	474 500	657 000	876 000	730 000	780 000	255 500
Débit (m3/h)	100	100	65	90	120	100	100	100
Profondeur (m)	359	350	180	250	253	256	265	758
Année de création	1934	1984	1933	1977	1992	1992	2005	1971
Dureté (°F)	35,9	39,2	35,1	35,9	34,3	36,9	37,8	22,8
Chlorures* (mg/L)	423	275	54	53	28,4	9,2	2,8	195
Sodium* (mg/L)	253	183	60,7	54,8	41,3	15,1	9,5	133
Sulfates* (mg/L)	324	182	179	182	159	128	98	114
Conductivité* (µS)	1 867	1 570	858	909	844	767	662	1050

*Limite de qualité Maximum : Chlorures : 200mg/L ; Sodium : 200mg/L ; Sulfates : 250 mg/L, Conductivité : 1100 µS

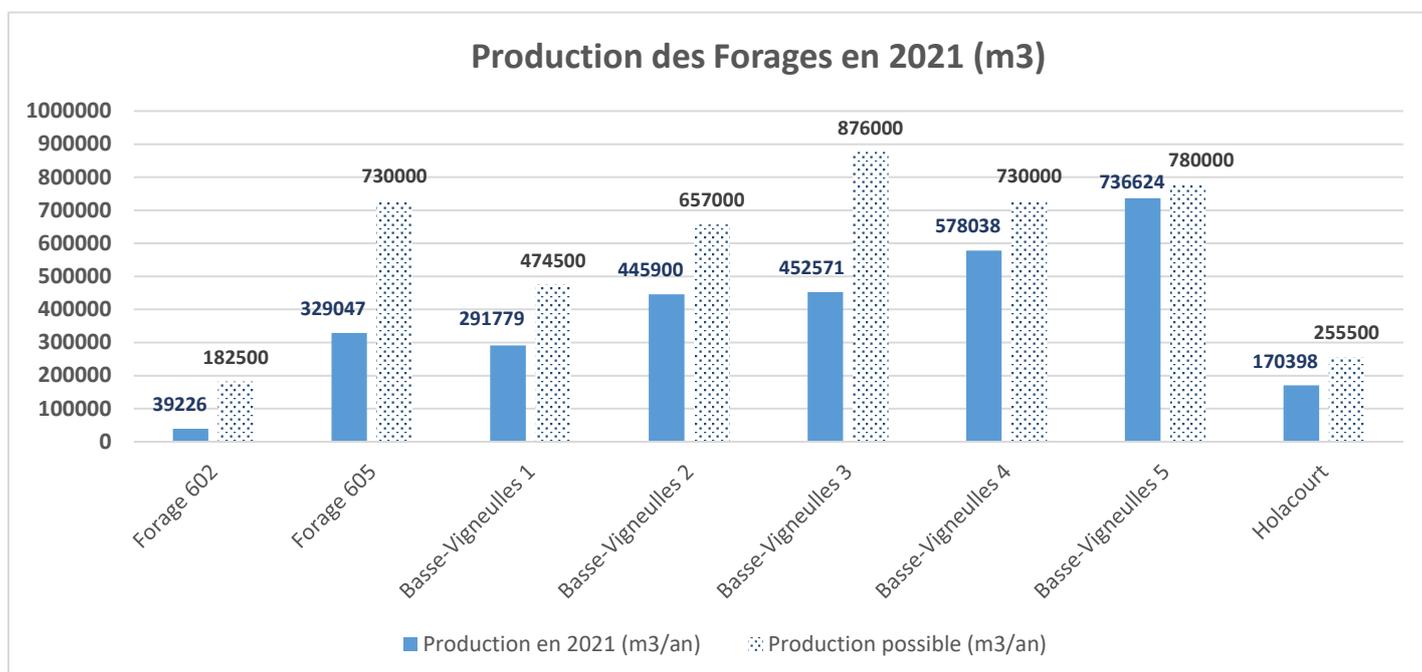
Pour les forages de CRÉHANGE, on dépasse les valeurs indiquées par les normes pour les paramètres chlorures et sodium, mais il s'agit de valeurs de référence de qualité et non de valeurs limites admissibles.

Depuis la mise en route du forage 5 de BASSE-VIGNEULLES en 2006, les forages de CRÉHANGE 602 et 605 sont moins sollicités, le 602 étant très peu utilisé en raison de la conductivité et des chlorures.

Nous ne retenons qu'une production maximum sur 20 heures pour le forage 605 (moins chargé en chlorures) du fait de la qualité de l'eau qui n'est pas conforme aux normes pour la teneur en chlorures. Afin de ne pas dépasser les seuils de référence fixés par le Code de la Santé Publique (CSP), l'eau provenant des forages de CRÉHANGE est mélangée avec l'eau des forages de BASSE-VIGNEULLES, sur le site de stockage de Redlach (3 900 m³). À noter que les paramètres chlorures, sodium et conductivité sont assortis de seuils de références de qualité et non de limites de qualité que nous nous efforçons de respecter dans la mesure du possible. Les paramètres chlorures et sodium pour le forage 605 font l'objet d'une surveillance accrue au niveau du contrôle sanitaire effectué par l'ARS.

L'eau est pompée à une profondeur de 100 mètres, puis passe sur des filtres afin d'enlever les éléments qui ont été dissous lors de son passage dans les différentes couches de roches. Ces éléments sont le fer, le manganèse, des sels de calcium tels que les carbonates et les bicarbonates. Ces derniers proviennent de la dissolution des roches calcaires. La concentration importante en bicarbonate de calcium caractérise l'eau produite par notre Syndicat, qualifiée d'eau "dure".

L'eau distribuée par le SEBVF est parfaitement conforme aux exigences fixées par les normes européennes. Cependant, la concentration importante en carbonate de calcium (appelé plus communément calcaire) a poussé les élus à compléter la filtration par un adoucissement (suppression du calcaire), réalisé en 1999 au travers de la nouvelle usine de décarbonatation, située à Basse-Vigneulles qui traite les Forages F1 à F5 soit 5, sur les 8 du SEBVF.



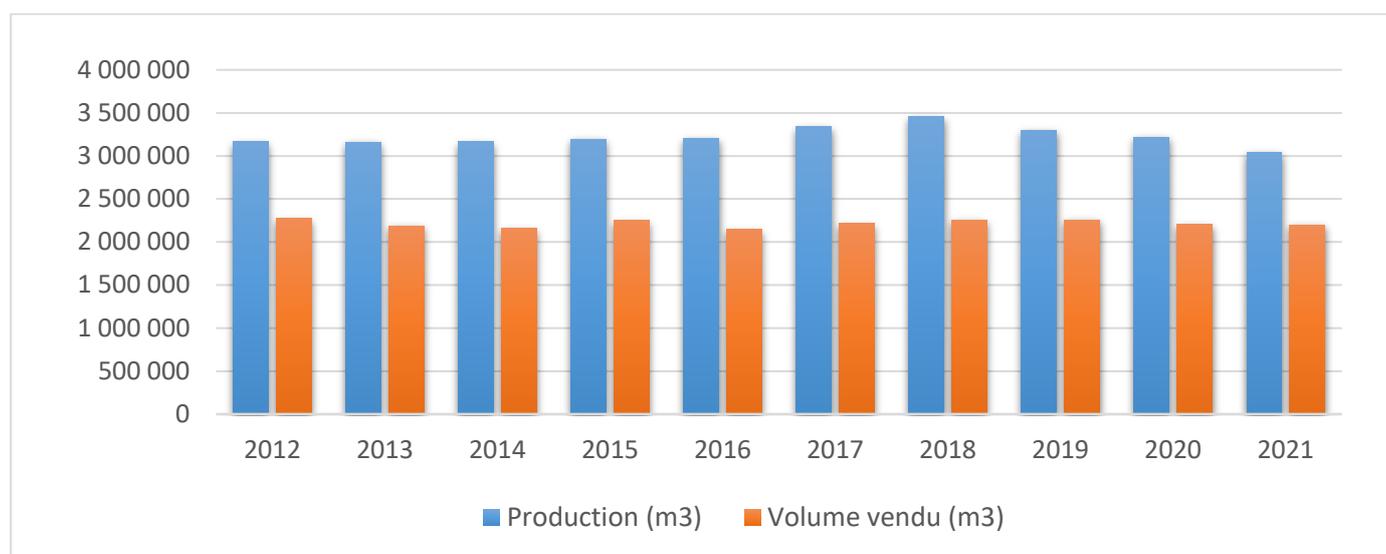
b) Volumes vendus :

Le volume d'eau facturé aux particuliers en régie directe a été de **2 196 977 m³ en 2021.**

En annexe figure le volume d'eau vendu aux particuliers et par secteur pour l'année 2021.

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Production (m ³)	3 165 148	3 161 372	3 162 911	3 194 587	3 207 447	3 342 726	3 454 263	3 299 274	3 220 309	3 043 583
Volume vendu (m ³)	2 271 952	2 186 107	2 158 896	2 205 642	2 147 587	2 212 454	2 253 567	2 255 480	2 203 518	2 196 977
Rendement Brut (*)	71,78	69,15	68,26	69,04	67,28	66,93	66,01	68,88	68,99	72,26

(*) Le rendement brut prend en compte le volume vendu et le volume non facturé au titre de l'application du décret fuites.



Concernant les prélèvements, la moyenne syndicale est de 185 litres/jour/habitant. En France, en 2018 la moyenne nationale est de 209 litres/jour/habitant. Ce volume se situe dans la moyenne européenne et reste très inférieur à celui d'autres pays développés, tels que les Etats-Unis (550 litres/jour/habitant).

Entre 2006 et 2016, en France, la baisse des prélèvements est de 1,3 %/an. L'évolution à la baisse reflète plusieurs tendances :

- des générations d'équipements sobres en consommation d'eau remplacent d'anciennes installations dans les logements, les bâtiments tertiaires et industriels,
- les consommateurs sont d'avantages économes en eau, motivés par leur sensibilité environnementale ou par la volonté de maîtriser leur budget.

Concernant la consommation, en 2020, année caniculaire et de Pandémie, nous avons enregistré une baisse de 2,5 % de la consommation par rapport à 2019, niveau confirmé en 2021. La recherche des fuites a également permis de faire baisser la production en 2020 et 2021 avec une nette accentuation en 2021.

En 2021, sur le territoire syndical, la consommation d'eau potable représente 133 litres/jour/habitant. En France, elle est de 147 litres/jour/habitant (donnée 2019 représentative de 69 % de la population). Le sud de la France est davantage consommateur d'eau en raison de la présence de résidences secondaires et de piscines privées. Par ailleurs les écarts de température entre régions ont un impact significatif sur les habitudes de consommation.

L'analyse des usages domestiques de l'eau sur une longue période démontre que les générations récentes d'équipements du foyer ont fait sensiblement baisser la consommation d'eau. Les lave-linge et les sanitaires ont ainsi contribué à l'essentiel des économies d'eau. Parallèlement, les modes de vie ont évolué et certains occasionnent davantage de consommation : ainsi, la douche a remplacé le bain mais elle est prise plus fréquemment, elle contribue, paradoxalement et contrairement à une idée reçue, à augmenter la consommation d'eau. Sur 20 ans, la consommation a baissé de 18 litres/habitant/jour. Après plusieurs années de déclin (baisse de 11 % du volume vendu entre 2006 et 2016), la consommation d'eau potable progresse à nouveau depuis 2015.

c) **Performance du réseau :**

- **Rendement brut : 72,26 %**

Le volume comptabilisé du décret fuites (annulation directement à la facture) est de **2 445 m³** et doit être ajouté au volume d'eau facturé de **2 196 977 m³**. Le rendement brut est le rapport entre le volume facturé et comptabilisé et le volume prélevé au niveau des forages ((2 196 977 + 2 445)/3 043 583 X 100)). **On obtient un rendement brut de 72,26 %** ce qui représente un coefficient de perte de **27,74 %** (fuites, prélèvements sauvages, compteurs bloqués, lavages des filtres, désinfection des châteaux d'eau, prises d'eau sur les poteaux d'incendie, essais des sapeurs-pompier,...). Cet indicateur est un élément important dans la gestion de tout service de distribution d'eau. Il quantifie en effet le pourcentage d'eau de distribution, utilisée d'une manière ou d'une autre par rapport à l'alimentation du réseau. Il permet d'apprécier l'état d'entretien du réseau et de comparer son évolution d'une année à l'autre.

Le rendement brut s'améliore depuis 2019 en raison de la recherche active des fuites suite à l'acquisition de matériel d'écoute plus efficient et des travaux de renouvellement des réseaux engagés.

- **Rendement net : 73,82 %**

C'est le rapport entre le volume consommé facturé et non facturé (essais de PI + nettoyages réservoirs + purges) et le volume produit (sortie de stations). C'est le rendement qui prend en compte tous les usages. Au niveau national, le rendement est de l'ordre de 65 % pour la classe des collectivités entre 10 000 et 50 000 habitants.

- **Indice Linéaire des Volumes Non Comptés : 3,33 m³/j/km (critère AERM 2010 : < 7 m³/j/km)**

L'Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC) est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors raccordements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

- **Indice Linéaire des Pertes en distribution (ILP) : 3,14 m³/j/km (densité de 29,1 abonnés/km)**

L'Indice Linéaire des Pertes en distribution est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de raccordements). La moyenne nationale en 2016 est de 3,5 m³/j/km (densité comprise entre 25 et 50 abonnés/km et pour les collectivités entre 10 000 et 50 000 habitants).

- **Indice Linéaire de Consommation (ILC) : 8,85 m³/j/km**

L'Indice Linéaire de Consommation (ILC) est égal au volume journalier consommé comptabilisé par kilomètre de réseau (hors raccordements).

- **Performance / décret (> 65 + 0,2 ILC) : > 66,77 %**

Le rendement net doit être supérieur à cette valeur. En 2021, le SEBVF respecte la valeur minimale de rendement fixée dans le Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012.

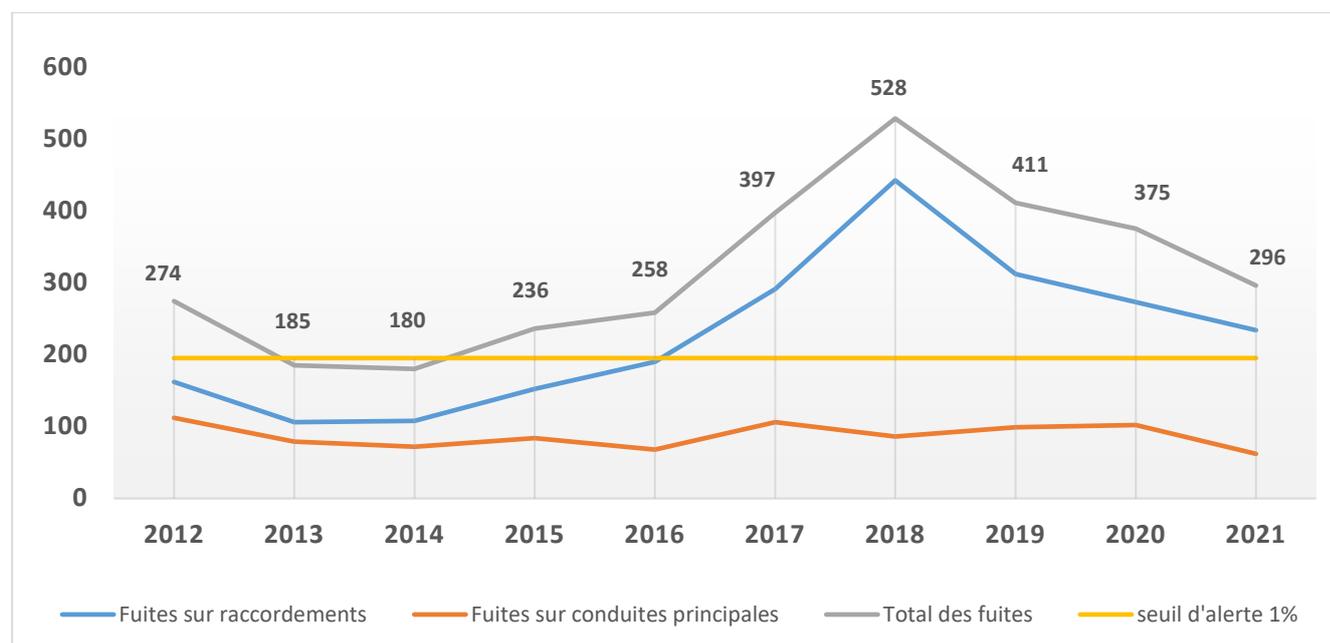
	2018		2019		2020		2021	
	annuel	journalier	annuel	journalier	annuel	journalier	annuel	journalier
Prélèvement au niveau des 8 forages (m ³)	3 454 263	9 158	3 299 274	9 039	3 220 309	8 823	3 043 583	8 339
Facturation abonnés avec décret fuite (m ³)	2 280 180	6 247	2 272 662	6 226	2 221 623	6 087	2 196 977	6 019
Rendement brut	66,01 %		68,88 %		68,99 %		72,26 %	
Rendement net	67,99 %		70,21 %		71,12 %		73,82 %	
ILVNC : Indice linéaire des Volumes Non Comptés (m ³ /j/km)	/	4,64	/	4,06	/	3,94		3,33
ILP : Indice Linéaire des Pertes en Distribution (m ³ /j/km)	/	4,37	/	3,88	/	3,66		3,14
ILC : Indice Linéaire de Consommation (m ³ /j/km)	/	9,28	/	9,15	/	9,02		8,85
Performance / décret (> 65 + 0.2 ILC) (*)	66,86 %		66,83 %		66,80 %		66,77 %	

(*) Le rendement net doit être supérieur à cette valeur.

Fuites et interventions :

Le tableau ci-dessous vous présente le nombre de fuites sur l'ensemble du Syndicat :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Fuites sur raccordements	162	106	108	152	190	291	442	312	273	234
Fuites sur conduites principales	112	79	72	84	68	106	86	99	102	62



L'année 2016 a été marquée par une période de fuites très importante de juillet à mi-octobre. L'année 2017 est marquée par deux fortes périodes de fuites (fin de l'hiver et en été). En 2018, année de forte sécheresse de mai à octobre, le nombre de fuites a ainsi doublé par rapport à l'année 2016. Fin 2018, le système de chloration au bioxyde de chlore a été remplacé par une chloration au chlore gazeux. Depuis 2019, le nombre d'interventions a baissé.

En 2018, selon l'analyse comparative de la FNCCR, les collectivités ont observé en moyenne 15 casses pour 100 km de réseau principal ce qui pour le SEBVF représenterait 104 interventions. Cet indicateur doit toutefois être considéré avec précaution : en effet, une casse comptabilisée doit d'abord être détectée. Ainsi un taux de casses élevé n'est pas nécessairement synonyme de mauvaise performance du réseau, mais d'efforts sur la recherche de fuites, alors qu'un faible taux de casses peut traduire une mauvaise détection des fuites.

En 2018, au niveau national, la FNCCR donne un taux de casse sur raccordement de l'ordre de 1 %. Pour le SEBVF, la valeur 2018 était supérieure à 2 %. En 2021, ce taux est passé à 1,16 %.

d) Personnel du Syndicat :

Chaque année, les formations règlementaires mobilisent d'importants moyens pour les agents du Service Technique.

En 2021, elles ont concerné le Risque Amiante Opérateur pour 8 agents, l'habilitation électrique (BC, HO HOV) pour 5 agents en charge de la station de décarbonatation, le CACES recyclage GACV R490 pour 1 agent, l'AIPR encadrant pour 3 agents et l'AIPR opérateur pour 2 agents.

Pour 2022, elles concerneront les Risques Chimiques et la Gestion du Chlore Gazeux pour les 7 agents en charge de la Station de Décarbonatation, l'habilitation électrique (BC, HO HOV) pour 6 agents, l'AIPR opérateur pour 7 agents l'AIPR concepteur pour 1 agent.

e) Bâtiments :

Les travaux de réhabilitation de 7 réservoirs ont démarré en mars 2020 pour une durée de 3 ans. Les travaux sur les deux réservoirs de Faulquemont se sont achevés en septembre 2020. En 2021, les réservoirs de Aube, et Malaucourt-sur-Seille ont été réhabilités. En 2021 les travaux de réhabilitation du réservoir de Sorbey ont également été engagés. Les réservoirs de Donjeux et de Chenois sont au programme de 2022

f) Installation des modules chez les particuliers

Avec la mise en place du nouveau logiciel de facturation d'eau, le système de relève à distance par terminal portable est effectif depuis le 1^{er} janvier 2009.

Le tableau ci-dessous vous présente un état des compteurs équipés d'un dispositif de relève à distance au 31.12.2021 sur les différents secteurs :

SECTEURS	Nombre d'Abonnés	Compteurs avec sondes
Secteur BASSE-VIGNEULLES	6 104	5 391
Secteur DUF Cités	1 611	1 606
Secteur COURCELLES-CHAUSSY	1 438	1 430
Secteur DELME	1 681	1 671
Secteur PANGE	2 486	2 468
Secteur LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD	2 052	1 866
Secteur SERVIGNY-Lès-RAVILLE	1 206	1 151
Secteur GUESSLING-HÉMERING	1 110	448
Secteur RÉMILLY	1 408	1 362
Secteur LESSE-CHENOIS	1 157	1 147
TOTAL	20 253	18 560 (*)

(*) + 472 compteurs équipés par rapport à 2020

Depuis 2018, la priorité a été donnée de respecter l'échéance de la DIRECTE, au 31.12.2018, par le changement des compteurs de plus de 15 ans, mais aussi le remplacement de ceux déjà équipés d'un dispositif de relève à distance et défectueux. Les difficultés rencontrées dans la fiabilité de ce système de communication ont ralenti le déploiement de cette technologie. Le nouveau fournisseur donne depuis 4 ans entièrement satisfaction par l'absence de dysfonctionnement.

g) Véhicules

Nous avons remplacé la mini pelle N° 75334 de 2008 par une nouvelle mini pelle kubota.

Pour mémoire la liste des véhicules du SEBVF :

Véhicule type	Immatriculation	Année	Kilométrage*
KANGOO (5 places)	ET-232-CJ	2018	154 925 kms
KANGOO (5 places)	BR-699-MJ	2011	287 247 kms
KANGOO (Camionnette)	DT-071-BG	2015	95 574 Kms
KANGOO (Camionnette)	CH-720-VW	2012	111 409 kms
KANGOO (Camionnette)	AV-316-WB	2010	197 625 kms
PARTNER	AE-121-ZC	2009	242 859 kms
PARTNER	151-BJD-57	2005	274 165 kms
FORD KA (5 places)	CJ-618-ZG	2012	44 679 kms
BIPPER (Camionnette)	BR-141-JF	2011	199 815 kms
TRAFIC	BW-353-FE	2011	283 969 kms

Véhicule type	Immatriculation	Année	Kilométrage*
MASTER 1 (ASTREINTE)	EN-486-HV	2017	75 158 kms
MASTER 2 (ASTREINTE)	FV-533-MR	2020	16 629 kms
NISSAN	251 CAG 57	2008	206 074 kms
CAMION RENAULT– Grue	821-BQZ-57	2007	194 444 kms
CAMION RENAULT - Grue	FP-206-GC	2020	22 549 kms
TRACTOPELLE	/	1999	6 443 h
MINI PELLE avec remorque	68976	2020	265 h
MINI PELLE avec remorque	68 480	2021	201 h
COMPRESSEUR	EN-486-HV	--	814 h
COMPRESSEUR	FV-533-MR	--	476 h

* kilométrages et heures au 31.12.2021

Protection de la ressource

En France, la production d'eau potable repose sur 33 200 ouvrages de prélèvement exploitant des nappes souterraines et des masses superficielles. Afin de protéger les captages contre les pollutions accidentelles ou diffuses, la mise en place des périmètres de protection, qui font partie des compétences des collectivités, est obligatoire depuis la loi sur l'eau de 1992. A fin 2018, soit 25 ans plus tard, seulement 78,5 % des captages bénéficient de périmètres de protection.

Les périmètres de protection d'un captage sont définis après une étude hydrogéologique et prescrits par une Déclaration d'Utilité Publique. Ils visent à protéger les abords immédiats de l'ouvrage et son voisinage, ainsi qu'à interdire ou réglementer les activités qui pourraient nuire à la qualité des eaux captées. Ils prennent la forme de trois zones (immédiates, rapprochées et éloignées) dans lesquelles des contraintes plus ou moins fortes sont instituées pour éviter la dégradation de la ressource :

- Périmètre de Protection Immédiate : Quelques ares, surface acquise et clôturée par le Maître d'Ouvrage, toute activité est interdite.
- Périmètre de Protection Rapprochée : Plusieurs hectares, zone d'appel du point d'eau, toute activité susceptible de provoquer une pollution ponctuelle ou accidentelle est interdite ou réglementée.
- Périmètre de Protection Éloignée : Superficie très variable, zone d'alimentation du point d'eau, certaines activités peuvent être réglementées selon les spécificités locales.

Le forage de HOLACOURT est règlementairement protégé.

Concernant les forages de CRÉHANGE et BASSE-VIGNEULLES, l'arrêté a été signé le 9 août 2016. L'Arrêté Préfectoral a été notifié aux propriétaires des parcelles comprises dans le périmètre immédiat et rapproché courant juin 2017. Les travaux de mise en conformité ont été réalisés en 2017.

La valeur de l'indice de protection de la ressource est de 100 % tant pour le forage de HOLACOURT que pour les forages de CRÉHANGE et BASSE-VIGNEULLES.

3 - Indicateurs de la Qualité de Service à l'Usager

a) Taux de conformité des prélèvements d'eau

La qualité de l'eau potable fait partie des trois préoccupations principales des Français en matière d'environnement. Pour être potable, l'eau doit répondre à des critères de qualité très stricts. Les contrôles sanitaires sont réalisés sous l'égide des Agences Régionales de Santé (ARS), qui effectuent plus de 300 000 prélèvements annuels sur l'ensemble du système de distribution (usine de traitement, réservoirs et réseaux) pour contrôler la qualité de l'eau distribuée, ce qui fait le produit alimentaire le plus contrôlé de France. Les résultats des analyses sont régulièrement mis à jour et à disposition du public sur un site internet géré par le Ministère des Solidarités et de la Santé, et sont disponibles en Mairie.

Depuis 2017, suite à un appel d'offre réalisé par l'ARS, les prélèvements et les analyses sont dorénavant exécutés par le laboratoire Centre d'Analyses et de Recherches (CAR) à ILLKIRCH (67). Le résultat des analyses, concernant la qualité de l'eau distribuée, est transmis à l'ARS (Agence Régionale de Santé). Vous trouverez en annexe les fiches de synthèse des analyses réalisées en 2021 sur les trois unités de distribution. La note de synthèse annuelle sur les données relatives à la qualité de l'eau sera disponible sur le site internet du Syndicat.

La dépense en analyses d'eau en **2021** s'est élevée à **11 668,96 €HT**.

b) Taux de réclamations

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la Collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est mis en œuvre depuis le 01.01.2013. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau du prix de l'eau pratiqué par la collectivité.

En 2021, ce sont 11 réclamations écrites qui ont été réceptionnées sur un total de 20 253 abonnés, soit 0,54 réclamations / 1 000 abonnés.

La moyenne nationale est de 3,3 % en 2018. Cet indicateur reste très subjectif car certains services comptabilisent toute demande des usagers même non justifiée et d'autres invitent les usagers à faire un courrier pour formaliser les réclamations orales, ce qui est le cas du SEBVF.

c) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

C'est le nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance. Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte. Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son raccordement ou pour non-paiement des factures ne sont pas prises en compte. Ce suivi a été mis en place à compter du 01.01.2013.

48 abonnés sur un total de 20 253 abonnés ont été concernés par une interruption non programmée de la distribution en eau, soit environ 2,4 abonnés/1 000 abonnés. Le temps de coupure moyen est de 2h00 par coupure pour l'année 2021.

Cet indicateur est très subjectif car il ne prend pas en compte le nombre exact d'abonnés coupés totalement. En effet, sur un même réseau, selon la rapidité de la réparation, seuls les points hauts peuvent être concernés.

d) Taux de respect du délai maximal d'ouverture des raccordements pour les nouveaux abonnés

Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un raccordement neuf (hors délai de réalisation des travaux fixé à 60 jours hors autorisation de voirie) ou mettre en service un raccordement existant en lotissement. Celui-ci est fixé à 5 jours ouvrés à compter de la date de réception du devis signé pour les lotissements ou 5 jours ouvrés à compter de la date d'achèvement des travaux hors lotissements. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un raccordement pour lesquels le délai est respecté. Ce suivi a été mis en place à compter du 01.01.2013.

En 2021, le SEBVF a respecté ces délais pour l'ensemble de ces demandes. Les seuls dépassements constatés sont liés à des reports suite à la demande des clients.

4 - Indicateurs financiers et patrimoniaux

a) Le prix de l'eau

Le prix de base HT et hors redevances du mètre cube d'eau s'élevait en 2021 à **1,19 €**(part eau potable), soit 1,26 €TTC.

En 2021 le prix du mètre cube HT s'élevait à 1,775 € soit 1,87 € TTC (sur la base de 120 m³/an y compris abonnement), bien inférieur à la moyenne nationale.

Le prix du mètre cube HT en 2022 (sur la base de 120 m³/an y compris abonnement) est de 1,775 €HT soit 1,87 €TTC/m³.

En 2019, la moyenne nationale était de 2,08 €TTC/m³ pour 120 m³ contre 1,802 €TTC/m³ au SEBVF. Un ménage français a dépensé en moyenne pour les services publics d'eau (eau potable + assainissement), 0,9 % de son budget 2019. Cette part de budget consacrée à l'eau est stable dans le temps, en particulier comparée à celle des énergies qui peut fluctuer sensiblement d'une année à l'autre.

Le tableau ci-après présente le prix de l'eau depuis 2015, par tranche et par période de facturation, ainsi que le nouveau prix de l'eau pour l'année 2022 qui ne comporte que 3 tranches par rôle depuis 2015.

BASE €HT EAU	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
* de 0 à 20 m ³	1,12 €	1,12 €	1,12 €	1,13 €	1,14 €	1,15 €	1,19 €	1,19 €
* de 21 à 375 m ³	1,16 €	1,18 €	1,20 €	1,21 €	1,23 €	1,24 €	1,28 €	1,28 €
* au-delà de 375 m ³	0,70 €	0,72 €	0,74 €	0,75 €	0,76 €	0,78 €	0,82 €	0,82 €
<u>SURTAXE AGENCE dite « Prélèvement »</u>	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €

ABONNEMENT COMPTEURS

ABONNEMENT (annuel)

BASE €HT	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
* Code 1 – Diam. 15 mm	54,60 €	55,68 €	61,68 €	62,28 €	62,90 €	63,53 €	64,80 €	64,80 €
* Code 2 – Diam. 20 mm	60,96 €	62,16 €	68,76 €	69,48 €	70,18 €	70,88 €	72,30 €	72,30 €
* Code 3 – Diam. 30 mm	72,00 €	73,44 €	81,24 €	82,08 €	82,90 €	83,73 €	85,40 €	85,40 €
* Code 4 – Diam. 40 mm	95,04 €	96,96 €	107,28 €	108,36 €	109,44 €	110,53 €	112,74 €	112,74 €

INDUSTRIELS (annuel)

* Code 5 – Diam. 60 mm	240,00 €	244,80 €	271,08 €	273,78 €	276,52 €	279,29 €	284,88 €	284,88 €
* Code 6 – Diam. 80 mm	270,00 €	275,40 €	304,95 €	307,98 €	311,06 €	314,17 €	320,45 €	320,45 €
* Code 7 – Diam. 100 mm	360,00 €	367,20 €	406,62 €	410,67 €	414,78 €	418,93 €	427,31 €	427,31 €
* Code 8 – Diam. 150 mm	480,00 €	489,60 €	542,16 €	547,56 €	553,04 €	558,57 €	569,74 €	569,74 €
* Code 9 – Diam. 200 mm	600,00 €	612,00 €	677,94 €	684,72 €	691,57 €	698,49 €	712,46 €	712,46 €

b) Renforcement des conduites / taux de renouvellement

Les travaux suivants programmés en 2021 sont achevés et ont été réalisés, soit par nos équipes, soit dans le cadre de marchés spécifiques, soit dans le cadre du marché à bons de commande si nécessaire.

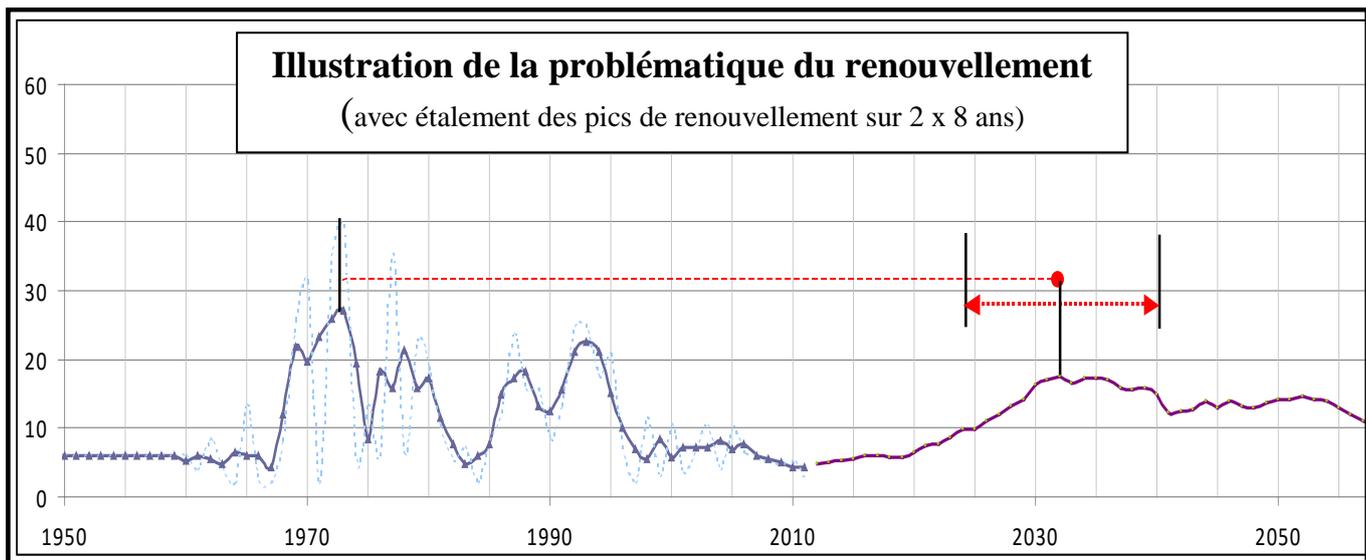
Lieu des travaux	Rue concernée	Linéaire concerné	Nombre de reprises de raccordements individuels	Entreprise ayant réalisé les travaux
ANCERVILLE	Rue des Tilleuls	Fonte 125 mm sur 265 ml	16	JEAN-LEFEBVRE
LESSE-CHENOIS (2^{ème} Tranche)	Programme de renouvellement des réseaux	6 580 ml en Fonte (excepté FRÉMERY)	198	BONINI

Le tableau ci-dessous présente le nombre de reprises de raccordements et le linéaire de conduites renouvelées depuis 2013.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nouveaux raccordements	82	97	89	94	82	101	98	81	104
Compteurs en lotissement	91	61	40	79	75	86	93	82	83
Reprise de raccordements individuels	115	110	57	107	160	238	186	274	248
Linéaire de conduites renouvelées (km)	0,83	1,065	0,63	0,48	0,877	0,175	0,265	8,509	6,845
Linéaire total des conduites principales (km)	670	670	670	687	687	693	693	695	695*
Taux de renouvellement des conduites	0,12 %	0,16 %	0,09 %	0,07 %	0,12 %	0,03 %	0,03%	1,23 %	0,98%

*Mise à jour 2022 en intégrant les conduites principales.

Avec une moyenne nationale de 0,5 % du réseau d'eau potable renouvelé chaque année depuis 2009, 190 années seraient nécessaires pour renouveler l'ensemble du réseau. La volonté gouvernementale, à l'issue des Assises de l'Eau de 2018, est de permettre de renouveler 1 % du réseau chaque année, grâce à des mesures à destination des collectivités : aides pour améliorer la connaissance des réseaux et facilitation d'accès à des emprunts de longue durée (Aquaprêt de la Banque des Territoires, CDC).



Le linéaire total du réseau, pour les conduites considérées principales est de 695 km.

- Réseau qui se concrétise par la prédominance des diamètres 100 à 200 mm. On retiendra que les conduites de diamètre 100 à 150mm représentent 38,8 % du linéaire du réseau de distribution du SEBVF.
- Un matériau principalement en PVC 63,8 %, contre 30,8 % en fonte.
- Réseau jeune, 50 % à moins de 40 ans.

Figure 1 : Répartition des linéaires, pour les conduites considérées principales, en fonction de la classe de diamètre extérieur

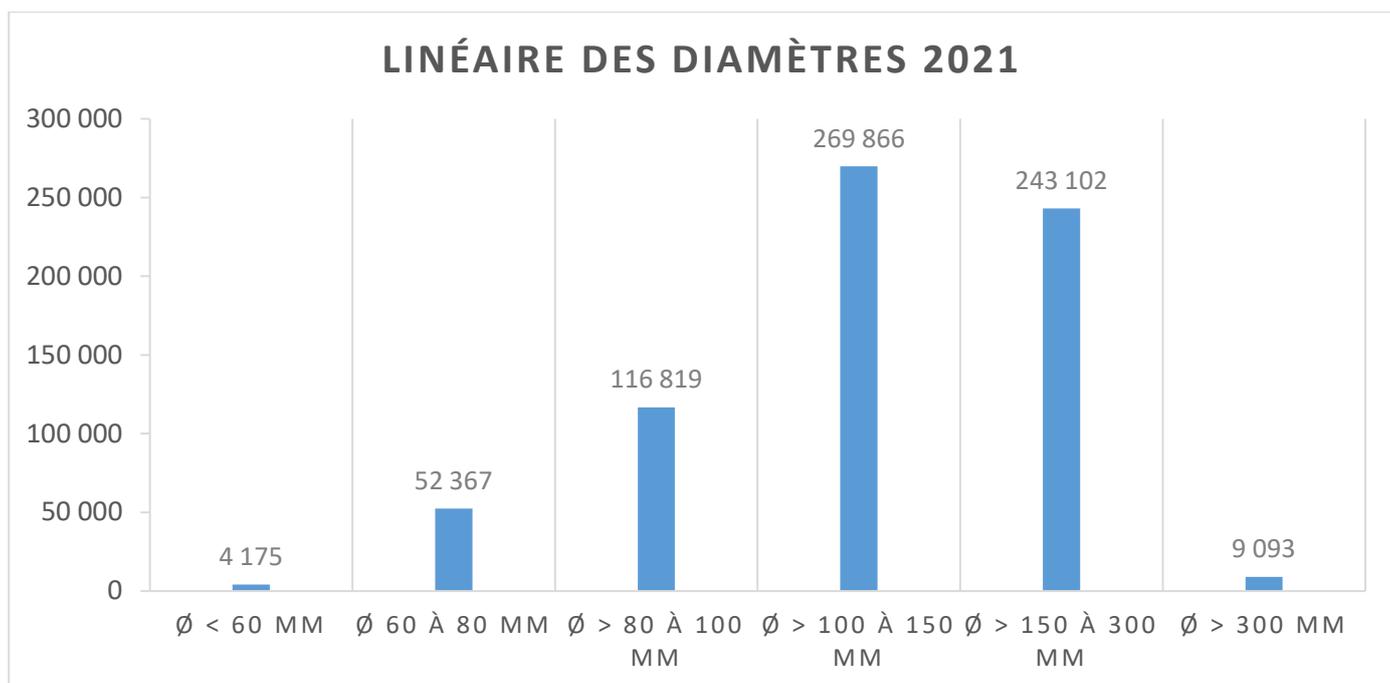
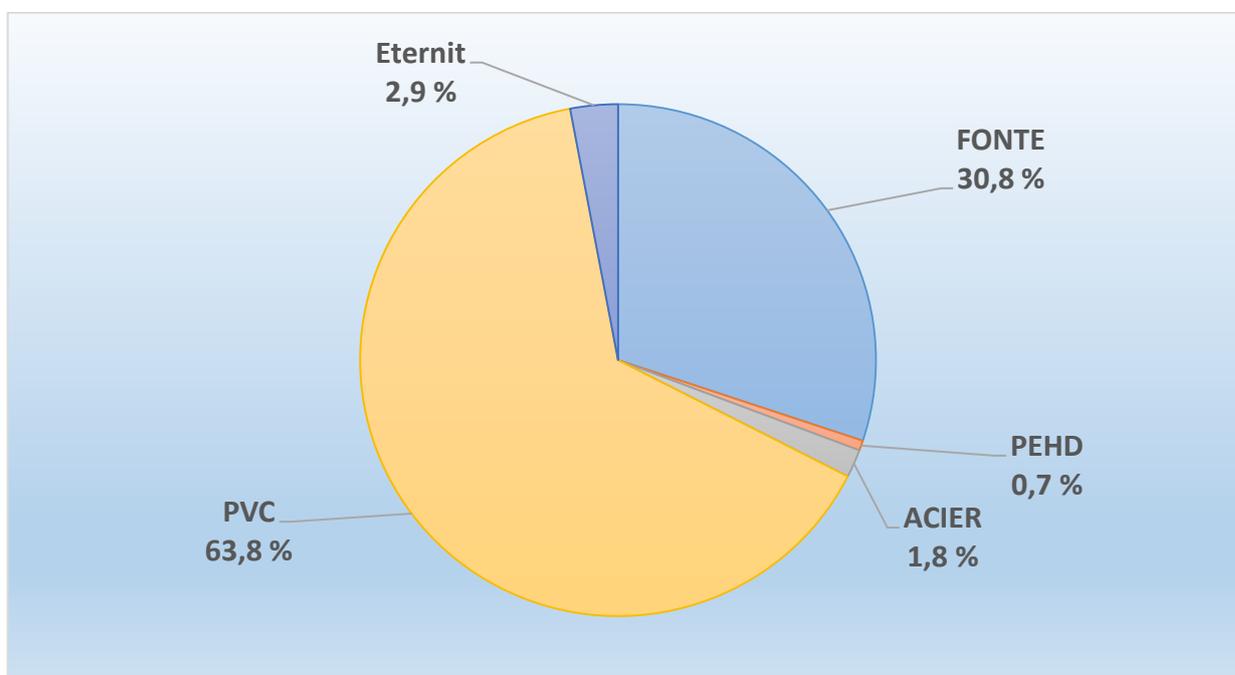


Tableau 1 : Répartition des linéaires, pour les conduites considérées principales, en fonction de la classe de diamètre extérieur

Diamètre extérieur	Linéaire (ml)	Part (%)
Inférieur à 60 mm	4 175	0,6
De 60 à < à 80 mm	52 367	7,5
De > 80 m à 100 mm	116 819	16,8
De > à 100 à 150 mm	269 866	38,8
De > 150 à 300 mm	243 102	35
> 300 mm	9 093	1,3
Total	695 422	100,0

Les rendus suivants illustrent que le réseau de distribution est majoritairement composé de matériaux plastiques (près de 64 % du linéaire). Au niveau national, cette valeur est proche de 45 %.

Figure 2 : Répartition des linéaires de réseaux en fonction des matériaux



Il est à noter la prédominance des réseaux en PVC (63,8 %), dont la majorité a été posée après 1980, contre 51,5 % au niveau national en 2018.

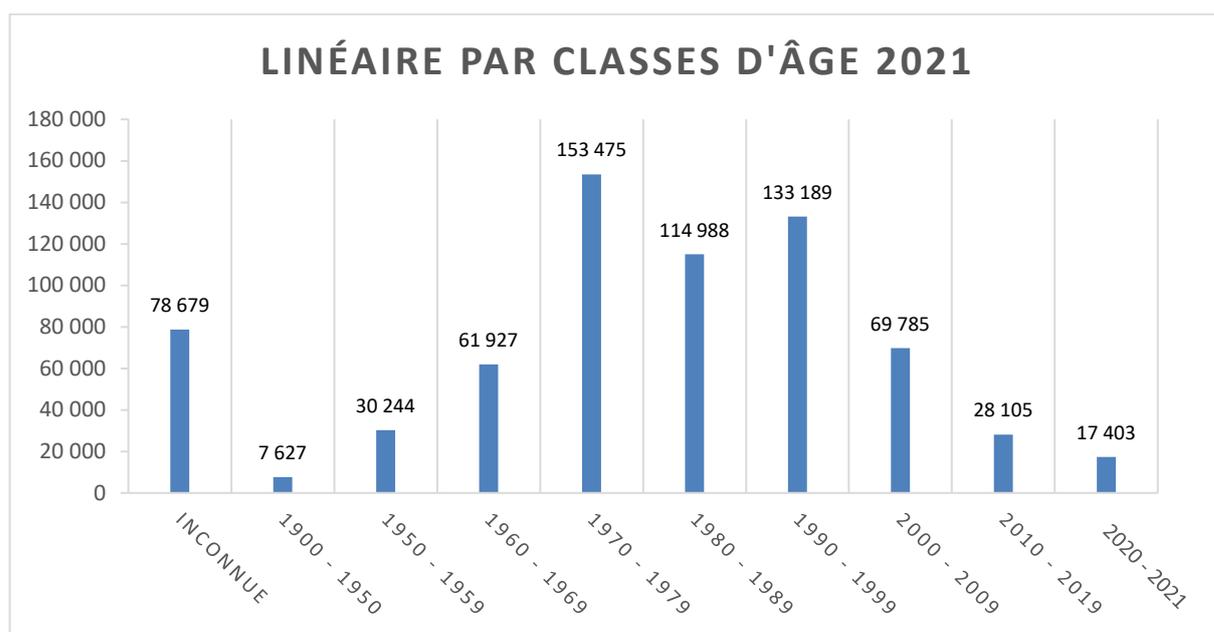
Les canalisations en fibrociment représentent 2,9 % du linéaire contre 2,3 % au niveau national en 2018.

Tableau 2 : Répartition des linéaires de réseau, pour les conduites considérées principales, en fonction des matériaux

Matériaux	Linéaire (ml)	Part (%)
FONTE	214 157	30,8
PEHD	4 711	0,7
PVC	443 777	63,8
ACIER	12 303	1,8
ETERNIT	20 474	2,9
Total	695 422	100,0

Près de 50 % du réseau de distribution à moins de 40 ans. A ce jour, l'âge des réseaux est inconnu pour plus de 11 % du linéaire (22 % au niveau national).

Figure 3 : Répartition des linéaires de réseaux en fonction l'âge des conduites principales



Sur l'échantillon de l'analyse comparative de le FNCCR la majorité des réseaux au niveau national, a été posée entre 1945 et 1985.

c) Investissements réalisés en 2021

La liste et les montants financiers des travaux réalisés lors de l'exercice 2021 figurent au Compte Administratif.

d) Réalisations budgétaires

Recettes globales

* Recettes d'exploitation	7 276 000,36 €
* Recettes d'investissement	3 332 698,83 €
Total :	10 608 699,19 €

Dépenses réelles

* Dépenses d'exploitation :	5 125 902,20 €
* Dépenses d'investissement :	3 832 481,60 €
Total :	8 958 383,80 €

e) Endettement et annuités

* encours de la dette au 31.12.2021	5 098 151,58 €
* montant des annuités (capital + intérêts) :	510 189,62 €
Pour mémoire annuités de 2020	(559 438,69 €)
• en capital :	420 317,38 €
• en intérêts :	89 872,24 €

f) Durée d'extinction de la dette en 2021

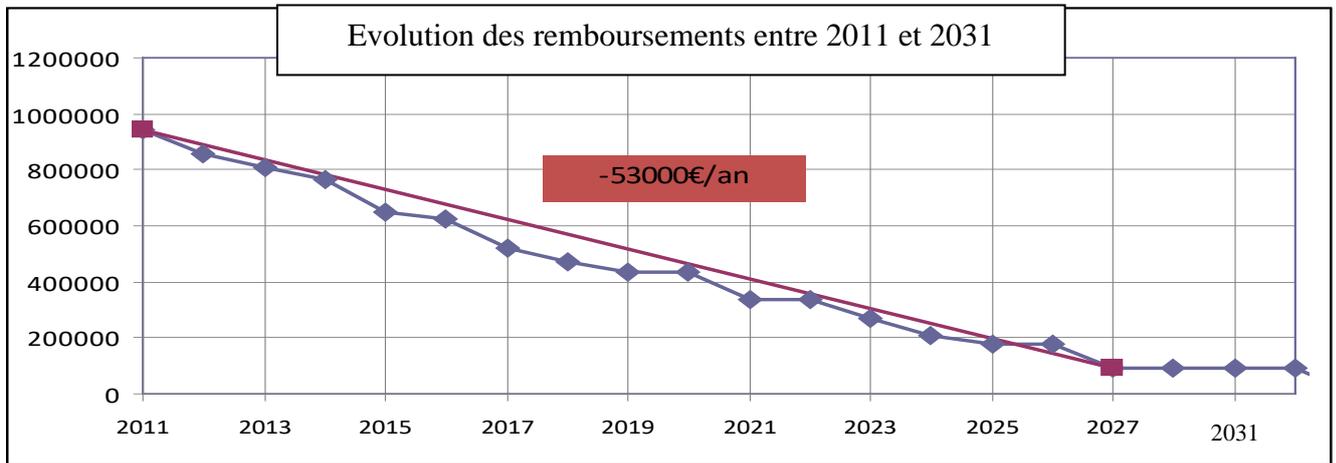
La durée d'extinction de la dette est la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la Collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service. La dernière annuité a pour échéance le 10.12.2036 (le 01.01.2072 pour l'aquaprêt).

Données nécessaires au calcul :

- Encours total de la dette au 31/12/2021 (c'est-à-dire montant du capital restant dû au titre des emprunts contractés) : **5 098 151,58 €**
- Épargne brute annuelle (c'est-à-dire recettes réelles – dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé) :
10 608 699,19 € - (8 958 383,80 € - 420 317,38 €) = **2 070 632,77 €**

En 2021, la durée d'extinction de la dette du SEBVF est de 2,46 ans (5 098 151,58 € / 2 070 632,77 €). En 2020, elle s'élevait à 2,35 ans.

Suite à son étude comparative des services d'eau potable, la FNCCR donne, pour l'exercice 2018, une extinction moyenne de la dette de 2,4 ans et une moyenne nationale de 3,3 ans.



La réduction de l'endettement permet :

- de faire monter en charge la capacité d'autofinancement,
- de faire remonter les dotations comptables aux amortissements.

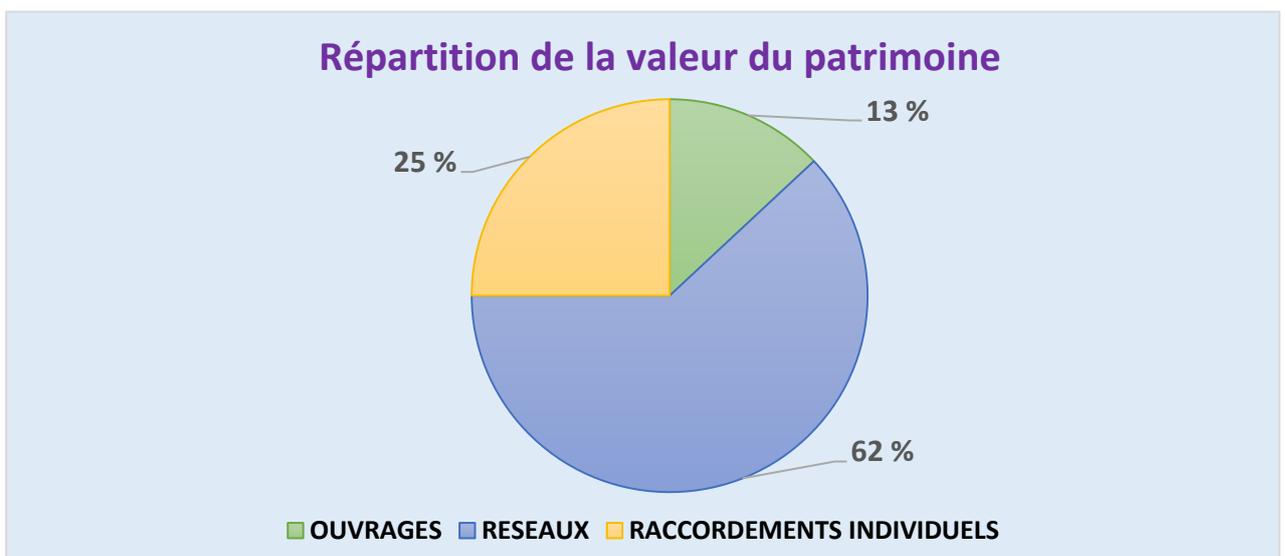
g) Synthèse patrimoniale

L'évaluation de la valeur patrimoniale a été réalisée dans le cadre de l'Etude AEP en tenant compte de l'ensemble des ouvrages du SEBVF.

La valeur patrimoniale s'élève à 124 Millions d'€uros, soit un peu moins de 3 000 €/habitant, soit une dotation annuelle à terme de 2,35 Millions €

	OUVRAGES	RESEAUX	RACCOR- DEMENTS INDIVIDUELS	TOTAL	€/HABITANT
VALEUR	16 683 435 €	76 000 000 €	31 383 300 €	124 066 735 €	2 990 € HABITANT
AMORTISSEMENT	0,16 €/m ³	0,49 €/m ³	0,40 €/m ³	1,04 €/m ³ *	

* à comparer au prix du m³ en 2021 (sur la base de 120 m³/an, y compris abonnement) : 1,775 €/m³



L'Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable pour le SEBVF est de 98/120. A savoir qu'au niveau national cet indice était de 92/120 en 2018.

h) Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Il correspond au montant des impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1. Le montant facturé au titre de l'année N - 1, de même que le montant des impayés, comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France (VNF) et la TVA liée à ces postes. Sont exclues les factures de réalisation de raccordements et de travaux divers.

Le montant des impayés sur l'exercice 2020 est de 111 731,96 €TTC.

Le montant facturé sur l'exercice 2020 est de 5 348 952,84 €TTC.

Calcul de l'indicateur : 111 731,96 €TTC / 5 348 952,84 €TTC = 0,0209 soit **2,09 %**.

Exercice	Chiffres (TTC)	Indicateur
2011	125 866,50 € : 4 130 279,09 €	3,05 %
2012	123 656,08 € : 4 282 438,99 €	2,89 %
2013	112 875,59 € : 4 637 029,03 €	2,43 %
2014	125 078,73 € : 4 997 610,45 €	2,50 %
2015	138 500,38 € : 4 841 592,84 €	2,86 %
2016	123 728,00 € : 4 912 200,21 €	2,52 %
2017	108 135,49 € : 5 126 940,78 €	2,11 %
2018	101 336,39 € : 5 234 198,03 €	1,94 %
2019	102 319,93 € : 5 461 213,50 €	1,87 %
2020	111 731,96 € : 5 348 952,84 €	2,09 %

Au niveau national pour l'année 2019, le taux d'impayés est de 2,02 %.

Les opérateurs publics dont le recouvrement est effectué par le Trésor Public en totalité sont les plus impactés par le niveau des taux d'impayés, même si celui-ci est en baisse pour le SEBVF, pour les années 2018 et 2019. Ceci s'explique par les moyens limités dont dispose actuellement le Trésor Public pour procéder au recouvrement mais aussi par le contexte législatif et économique.

Alors que les services énergétiques peuvent réduire et interrompre l'alimentation en cas d'impayés en dehors de la trêve hivernale, la Loi Brottes a créé une particularité pour l'eau. Cette loi votée le 15 avril 2013 et le Décret d'application du 27 février 2014 interdisent toute l'année les coupures d'eau et réductions de débit pour les résidences principales en cas d'impayés. Le 29 mai 2015, le Conseil Constitutionnel a attesté la conformité de cette disposition.

Par ailleurs, le montant des surconsommations non facturées aux consommateurs dans le cadre de la Loi Warsmann de 2012 plafonnant les factures en cas de fuite après compteur, représente une baisse de recette de près de 95 millions d'euros dans les services d'eau potable en 2018 en France, soit 2,85 % du chiffre d'affaires. En 2021, le volume non facturé par application de cette disposition est de 2 445 m³ (18 105 m³ en 2020), soit 0,11 % du volume vendu en 2021.

ANNEXES

	Page
• Tableau des productions d'eau du SEBVF pour l'année 2021	23
• Vente d'eau aux particuliers par secteur en 2021 :	
- Vente d'eau aux particuliers (Volume facturé en 2021)	24
- Secteur de BASSE-VIGNEULLES 1 et 2	25
- Secteur Cités Minières (CRÉHANGE et FAULQUEMONT)	26
- Secteur de COURCELLES-CHAUSSY	27
- Secteur de DELME	28
- Secteur de GUESSLING-HÉMERING	29
- Secteur de LONGEVILLE-lès-ST-AVOLD	30
- Secteur de PANGE	31
- Secteur de RÉMILLY	32
- Secteur de SERVIGNY – FRÉCOURT	33
- Secteur de LESSE-CHENOIS	34
• Prix de l'eau par secteur en 2021 :	
- Secteur de BASSE-VIGNEULLES	35
- Secteur de COURCELLES-CHAUSSY	36
- Secteur de DELME	37
- Secteur de GUESSLING-HÉMERING	38
- Secteur de LONGEVILLE-lès-ST-AVOLD	39
- Secteur de PANGE	40
- Secteur de RÉMILLY	41
- Secteur de SERVIGNY – FRÉCOURT	42
- Secteur de LESSE-CHENOIS	43
• Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse	44-47
• Carte des Communes du SEBVF par secteurs	48
• Rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux en 2021	49
• Fiches de Synthèse des unités de distribution pour l'année 2021	
- Unité de Distribution SEBVF 2 (Forages de BASSE-VIGNEULLES et CRÉHANGE)	50
- Unité de Distribution SEBVF 3 (forage de BASSE-VIGNEULLES)	51
- Unité de Distribution de CHENOIS	52

**TABLEAU des PRODUCTIONS d'EAU du S.E.B.V.F.
ANNÉE 2021**

FORAGES	INDEX		PRODUCTION	PERIODE	
				DU	AU
FORAGE 602	139 801	179 027	39 226	31.12.2020	31.12.2021
FORAGE 605	2 039 971	2 129 410	89 439	31.12.2020	13.04.2021
	0	239 608	239 608	13.04.2021	31.12.2021
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 1	496 188	787 967	291 779	31.12.2020	31.12.2021
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 2	253 488	699 388	445 900	31.12.2020	31.12.2021
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 3	222 873	675 444	452 571	31.12.2020	31.12.2021
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 4	333 706	911 744	578 038	31.12.2020	31.12.2021
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 5	412 788	1 149 412	736 624	31.12.2020	31.12.2021
FORAGE HOLACOURT	785 762	845 223	59 461	31.12.2020	04.05.2021
	0	110 937	110 937	04.05.2021	31.12.2021
TOTAL			3 043 583 m3		

**VENTE D'EAU AUX PARTICULIERS
(Volumes facturés en 2021)**

SECTEURS	Nombre Abonnés	Population au 01/01/2018 publiée au 01/01/2021	VOLUME FACTURÉ (M ³)			VOLUME TOTAL facturé en 2021 (M ³)
			2021/1	2021/2	2021/3	
BASSE-VIGNEULLES	6 103	16 603	206 770	233 368	261 732	701 870
KALHYGE (anciennement Initial BTB)	1					30 892
COURCELLES-CHAUSSY	1 438	3 787	54 586	52 466	53 872	160 924
DELME	1 681	3 500	59 795	54 488	63 276	177 559
LONGEVILLE-lès-ST-AVOLD	2 045	4 433	61 592	61 067	65 781	188 440
MC DO (*)	1					1 154
CORA (*)	3					9 361
Sarl SODITHIS (*)	2					4 527
RESTAURANT AUTOROUTE (*)	1					8 373
PANGE	2 486	5 634	85 557	86 792	87 945	260 294
RÉMILLY	1 408	3 035	49 732	50 306	46 711	146 749
SERVIGNY - FRÉCOURT	1 206	3 016	45 593	44 724	45 776	136 093
CITÉS MINIÈRES (FAULQUEMONT – CRÉHANGE)	1 611		49 829	45 924	54 556	150 309
GUESSLING-HÉMERING	1 110	2 417	32 974	33 038	36 982	102 994
LESSE - CHENOIS	1 157	2 549	37 695	40 154	39 589	117 438
TOTAL	20 253	44 974	684 123	702 327	756 220	2 196 977

(*) Facturation mensuelle.

ANNÉE 2021

Secteur de BASSE-VIGNEULLES 1 et 2

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2021				2020	2019	2018	2017
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2021)	2021/1	2021/2	2021/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
BASSE-VIGNEULLES 1	159	CREHANGE	783	3 934	30 365	36 779	41 518	108 662	92 552	106 765	96 632	97 048
	209	FAULQUEMONT	1 790	5 317	69 803	73 329	87 447	230 579	231 395	242 881	244 286	239 056
		TOTAL BASSE-VIGNEULLES 1	2 573	9 251	100 168	110 108	128 965	339 241	323 947	349 646	340 918	336 104
BASSE-VIGNEULLES 2	008	ADELANGE	121	213	3 922	4 128	5 090	13 140	12 285	13 735	11 850	11 901
	029	ARRIANCE	106	216	3 460	3 707	4 478	11 645	11 202	12 303	12 504	11 841
	047	BAMBIDESTROFF	511	1 082	12 269	14 229	15 798	42 296	39 471	41 375	40 215	39 864
	048	BANNAY	30	76	744	739	899	2 382	2 423	2 580	2 475	2 181
	085	BIONVILLE	173	385	4 801	5 918	6 193	16 912	16 249	17 885	16 865	15 537
	105	BOUSTROFF	65	150	2 791	3 205	3 692	9 688	9 408	9 899	9 072	9 029
	115	BRULANGE	50	102	1 169	1 233	1 545	3 947	4 226	5 139	4 393	5 347
	190	ELVANGE	185	414	6 196	8 339	7 307	21 842	20 729	23 175	20 794	22 226
	217	FLETRANGE	431	934	13 650	14 049	16 712	44 411	43 681	46 738	42 729	44 052
	230	FOULIGNY	111	197	5 591	5 360	6 267	17 218	15 341	18 960	15 643	16 045
	276	GUINGLANGE	151	331	5 181	6 839	6 699	18 719	17 464	19 908	16 992	16 878
	284	HALLERING	66	117	1 353	1 420	1 815	4 588	4 265	4 878	4 691	4 621
	297	HARPRICH	108	184	2 762	3 260	3 992	10 014	10 472	10 716	10 460	10 710
	313	HEMILLY	71	145	2 438	2 809	3 001	8 248	9 195	10 220	9 377	9 937
	319	HERNY	244	518	6 915	7 475	9 000	23 390	23 556	24 197	24 040	28 199
	430	MAINVILLERS	150	337	3 942	4 591	5 349	13 882	12 814	14 014	13 123	13 153
	442	MANY	129	253	2 839	3 453	4 295	10 587	9 801	11 647	12 512	10 519
	444	MARANGE-ZONDRANGE	160	348	6 121	7 192	6 870	20 183	18 855	21 168	26 854	27 375
	670	THICOURT	69	139	5 440	7 354	4 756	17 550	13 779	12 929	9 480	10 371
	673	THONVILLE	25	47	715	922	901	2 538	2 752	2 648	2 692	2 517
679	TRITTELING-REDLACH	231	536	6 363	7 523	8 335	22 221	22 328	22 389	21 787	22 709	
714	HAUTE-VIGNEULLES	222	432	5 372	6 414	6 921	18 707	18 915	19 134	18 025	18 490	
717	VILLER	121	196	2 568	3 101	2 852	8 521	9 220	10 959	9 875	9 763	
		TOTAL BASSE-VIGNEULLES 2	3 530	7 352	106 602	123 260	132 767	362 629	348 431	376 596	356 448	363 265

ANNÉE 2021

VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)

Secteur Cités Minières
(CRÉHANGE et FAULQUEMONT)

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2021				2020	2019	2018	2017
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2021)	2021/1	2021/2	2021/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
CITES	159	CREHANGE	948		31 241	29 394	34 530	95 165	98 028	106 067	94 049	94 000
	209	FAULQUEMONT	663		18 588	16 530	20 026	55 144	54 176	59 952	54 782	55 491
		TOTAL CITES	1 611	0	49 829	45 924	54 556	150 309	152 204	166 019	148 831	149 491

ANNÉE 2021
VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)

Secteur de COURCELLES-CHAUSSY

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2021				2020	2019	2018	2017
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2021)	2021/1	2021/2	2021/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
COURCELLES-CHAUSSY	155	COURCELLES-CHAUSSY	1 254	3 375	49 234	46 787	47 601	143 622	143 673	155 539	160 620	158 773
	200	LES ETANGS	184	412	5 352	5 679	6 271	17 302	18 604	18 584	18 311	19 926
		TOTAL COURCELLES-CHAUSSY	1 438	3 787	54 586	52 466	53 872	160 924	162 277	174 123	178 931	178 699

ANNÉE 2021
VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)
Secteur de DELME

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2021				2020	2019	2018	2017
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2021)	2021/1	2021/2	2021/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
DELME	010	ALAINCOURT-LA-COTE	84	157	2 639	2 596	2 678	7 913	7 432	7 578	7 212	6 450
	040	AULNOIS-SUR-SEILLE	164	280	4 485	3 978	5 024	13 487	12 566	13 091	12 335	12 397
	171	DELME	497	1 147	17 366	15 631	20 090	53 087	51 762	56 427	56 374	49 483
	182	DONJEUX	48	98	1 318	1 212	1 555	4 085	4 142	4 234	4 141	3 679
	231	FOVILLE	44	99	1 383	1 271	1 447	4 101	4 516	5 696	4 626	4 311
	349	JALLAUCOURT	80	163	2 977	2 809	2 839	8 625	8 365	8 862	8 802	8 509
	354	JUVILLE	63	127	3 865	2 693	3 526	10 084	14 561	10 681	8 747	7 837
	381	LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS	117	303	4 227	3 785	4 268	12 280	12 648	13 782	13 316	12 224
	391	LEMONCOURT	37	69	2 252	2 293	1 771	6 316	7 331	7 143	6 696	5 928
	406	LIOCOURT	73	143	2 590	2 207	2 642	7 439	9 036	10 204	7 525	7 067
	436	MALAUCCOURT-SUR-SEILLE	71	131	3 542	3 520	2 788	9 850	9 996	10 569	10 547	9 922
	440	MANHOUÉ	78	145	2 027	1 921	2 341	6 289	6 249	6 864	7 170	6 219
	472	MONCHEUX	66	148	2 476	2 537	2 869	7 882	8 511	8 240	8 200	8 397
	525	ORIOCOURT	30	57	926	846	960	2 732	3 134	3 005	2 947	3 054
	559	PUZIEUX	95	181	3 626	3 337	4 221	11 184	11 678	11 847	10 827	10 923
	727	VIVIERS	63	122	1 968	1 865	1 996	5 829	5 984	6 428	6 205	4 980
	737	VULMONT	27	33	954	913	1 047	2 914	2 932	3 423	3 237	2 944
	755	XOCOURT	44	97	1 174	1 074	1 214	3 462	3 400	3 792	3 925	3 535
TOTAL DELME			1 681	3 500	59 795	54 488	63 276	177 559	184 243	191 866	182 832	167 859

ANNÉE 2021
VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)

Secteur de GUESSLING-HÉMERING

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2021				2020	2019	2018	2017
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2021)	2021/1	2021/2	2021/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
GUESSLING-HEMERING	275	GUESSLING-HEMERING	460	934	11 404	12 195	13 204	36 803	35 276	36 463	32 979	34 468
	549	PONTPIERRE	320	744	10 542	10 863	11 676	33 081	34 519	33 645	33 768	34 708
	389	LELLING	209	484	6 760	6 314	7 867	20 941	19 089	18 407	19 203	17 795
	686	VAHL-LES-FAULQUEMONT	121	255	4 268	3 666	4 235	12 169	12 906	11 547	11 706	11 876
		TOTAL GUESSLING-HEMERING	1 110	2 417	32 974	33 038	36 982	102 994	101 790	100 062	97 656	98 847

ANNÉE 2021
VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)

Secteur de LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2021				2020	2019	2018	2017
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2021)	2021/1	2021/2	2021/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
LONGEVILLE-LES-ST-AVOLD	413	LONGEVILLE-LES-ST-AVOLD	1 722	3 718	52 895	52 154	56 153	161 202	162 511	179 436	164 234	168 120
	762	ZIMMING	323	715	8 697	8 913	9 628	27 238	25 323	26 178	23 906	24 792
		TOTAL LGV-LES-ST-AVOLD	2 045	4 433	61 592	61 067	65 781	188 440	187 834	205 614	188 140	192 912

ANNÉE 2021
VENTE D'EAU AUX PARTICULIERS PAR COMMUNE
(en m3)

Secteur de PANGE

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2021				2020	2019	2018	2017
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2021)	2021/1	2021/2	2021/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
PANGE	037	AUBE	125	274	3 583	3 985	3 681	11 249	11 803	10 971	12 432	10 722
	148	COLLIGNY-MAIZERY	232	586	7 423	8 082	7 680	23 185	23 775	23 567	27 991	23 552
	156	COURCELLES-SUR-NIED	542	1 193	15 902	15 433	17 494	48 829	48 260	49 355	52 012	47 154
	385	LAQUENEXY	491	1 203	19 676	20 335	19 811	59 822	74 078	55 157	55 311	54 882
	431	MAIZEROY	167	398	6 540	6 271	6 976	19 787	19 844	19 900	19 527	19 899
	533	PANGE	424	891	15 763	14 780	13 637	44 180	47 669	40 656	41 099	41 369
	654	SILLY-SUR-NIED	335	705	9 674	9 257	10 586	29 517	30 022	29 401	29 810	31 161
	656	SORBHEY	170	384	6 996	8 649	8 080	23 725	22 754	21 251	20 289	19 697
		TOTAL PANGE	2 486	5 634	85 557	86 792	87 945	260 294	278 205	250 258	258 471	248 436

ANNÉE 2021
VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)

Secteur de RÉMILLY

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2021				2020	2019	2018	2017
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2021)	2021/1	2021/2	2021/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
REMILLY	020	ANCERVILLE	137	307	4 331	4 382	3 824	12 537	12 276	11 997	11 968	11 611
	057	BECHY	273	625	7 953	8 256	7 780	23 989	24 553	24 192	24 365	22 633
	572	REMILLY	998	2 103	37 448	37 668	35 107	110 223	109 673	111 066	111 425	103 193
		TOTAL REMILLY	1 408	3 035	49 732	50 306	46 711	146 749	146 502	147 255	147 758	137 437

ANNÉE 2021

VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE (en m3)

Secteur de SERVIGNY – FRÉCOURT

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2021				2020	2019	2018	2017
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2021)	2021/1	2021/2	2021/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
SERVIGNY	055	BAZONCOURT	217	541	8 676	7 986	8 895	25 557	25 970	26 280	23 772	23 383
	127	CHANVILLE	62	141	2 886	2 079	2 053	7 018	7 217	6 880	6 992	6 767
	392	LEMUD	218	519	7 124	6 684	7 695	21 503	21 798	20 773	19 816	22 691
	563	RAVILLE	143	261	4 474	3 802	4 873	13 149	11 250	11 238	10 639	10 489
	627	SANRY-SUR-NIED	177	292	6 326	5 143	5 980	17 449	15 947	14 155	12 765	11 755
	648	SERVIGNY-LES-RAVILLE	213	495	9 174	9 209	9 392	27 775	28 875	30 527	30 838	31 222
	695	VARIZE-VAUDONCOURT	63	547	3 490	3 041	3 348	9 879	9 650	8 021	9 505	8 939
	718	VILLERS-STONCOURT	113	220	3 443	6 780	3 540	13 763	14 235	14 037	13 290	14 277
		TOTAL SERVIGNY-FRECOURT	1 206	3 016	45 593	44 724	45 776	136 093	134 942	131 911	127 617	129 523

ANNÉE 2021

VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE (en m3)

Secteur de LESSE-CHENOIS

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2021				2020	2019	2018	2017
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2021)	2021/1	2021/2	2021/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
CHENOIS	007	ADAINCOURT	54	129	1 806	1 847	1 623	5 276	5 712	5 482	4 991	5 338
	027	ARRAINCOURT	69	128	2 428	3 073	2 781	8 282	7 816	6 849	6 757	6 267
	054	BAUDRECOURT	100	188	3 190	3 427	3 458	10 075	10 825	11 650	11 127	10 657
	138	CHENOIS	36	86	1 011	1 008	940	2 959	3 424	3 307	3 238	2 966
	236	FREMERY	45	81	2 312	2 085	1 906	6 303	6 354	7 061	7 503	7 574
	293	HAN-SUR-NIED	104	263	3 101	3 502	3 228	9 831	11 032	9 841	9 379	9 459
	328	HOLACOURT	41	90	1 025	1 396	1 136	3 557	3 762	3 914	3 446	3 536
	395	LESSE	102	209	2 947	3 233	3 175	9 355	9 541	10 136	9 406	9 334
	424	LUCY	114	231	3 948	4 258	3 558	11 764	12 171	12 367	12 850	12 740
	609	SAINT EPVRE	56	178	3 522	2 993	3 032	9 547	8 583	9 842	8 750	8 628
	698	VATIMONT	154	327	4 247	4 879	6 245	15 371	14 793	14 628	14 269	15 059
	726	VITTONCOURT	167	382	4 879	5 164	5 437	15 480	15 997	17 246	16 050	16 536
	728	VOIMHAUT	115	257	3 279	3 289	3 070	9 638	9 922	10 791	10 271	10 905
			TOTAL CHENOIS	1 157	2 549	37 695	40 154	39 589	117 438	119 932	123 114	118 037

PRIX de L'EAU 2021
SECTEUR de BASSE-VIGNEULLES

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR										
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT			TVA 5,5%	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A 10%		TTC	COMPTEUR			ASSAINISSEMENT						
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE	TVA 5,5%			TTC	SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL				MODERNISATION	TVA 5,5%	TTC	ABONNEMENT HT	TVA 5,5%	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT	TVA 10%	TTC
8	ADELANGE	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,39 €	0,233 €	0,16 €	1,78 €	3,49 €	0,177540	0,01 €	0,19 €	0,08220		0,01 €	0,09 €				
29	ARRIANCE	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,39 €	0,233 €	0,16 €	1,78 €	3,49 €	0,177540	0,01 €	0,19 €	0,08220		0,01 €	0,09 €				
47	BAMBIDESTROFF	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,39 €	0,233 €	0,16 €	1,78 €	3,49 €	0,177540	0,01 €	0,19 €	0,08220		0,01 €	0,09 €				
48	BANNAY	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,177540	0,01 €	0,19 €								
85	BIONVILLE	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,177540	0,01 €	0,19 €								
105	BOUSTROFF	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,93 €	0,177540	0,01 €	0,19 €								
115	BRULANGE	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,177540	0,01 €	0,19 €								
159	CREHANGE	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,39 €	0,233 €	0,16 €	1,78 €	3,49 €	0,177540	0,01 €	0,19 €	0,08220		0,01 €	0,09 €				
190	ELVANGE	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,39 €	0,233 €	0,16 €	1,78 €	3,49 €	0,177540	0,01 €	0,19 €	0,08220		0,01 €	0,09 €				
209	FAULQUEMONT	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,39 €	0,233 €	0,16 €	1,78 €	3,49 €	0,177540	0,01 €	0,19 €	0,08220		0,01 €	0,09 €				
217	FLETRANGE	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,39 €	0,233 €	0,16 €	1,78 €	3,49 €	0,177540	0,01 €	0,19 €	0,08220		0,01 €	0,09 €				
230	FOULIGNY	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,93 €	0,177540	0,01 €	0,19 €								
276	GUINGLANGE	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,39 €	0,233 €	0,16 €	1,78 €	3,49 €	0,177540	0,01 €	0,19 €	0,08220		0,01 €	0,09 €				
284	HALLERING	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,39 €	0,233 €	0,16 €	1,78 €	3,49 €	0,177540	0,01 €	0,19 €	0,08220		0,01 €	0,09 €				
297	HARPRICH	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,93 €	0,177540	0,01 €	0,19 €								
714	HAUTE-VIGNEULLES	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,39 €	0,233 €	0,16 €	1,78 €	3,49 €	0,177540	0,01 €	0,19 €	0,08220		0,01 €	0,09 €				
313	HEMILLY	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,39 €	0,233 €	0,16 €	1,78 €	3,49 €	0,177540	0,01 €	0,19 €	0,08220		0,01 €	0,09 €				
319	HERNY	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,39 €	0,233 €	0,16 €	1,78 €	3,49 €	0,177540	0,01 €	0,19 €	0,08220		0,01 €	0,09 €				
430	MAINVILLERS	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,39 €	0,233 €	0,16 €	1,78 €	3,49 €	0,177540	0,01 €	0,19 €	0,08220		0,01 €	0,09 €				
442	MANY	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,39 €	0,233 €	0,16 €	1,78 €	3,49 €	0,177540	0,01 €	0,19 €	0,08220		0,01 €	0,09 €				
444	(MARANGE)-ZONDRANGE	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,39 €	0,233 €	0,16 €	1,78 €	3,49 €	0,177540	0,01 €	0,19 €	0,08220		0,01 €	0,09 €				
444	MARANGE-(ZONDRANGE)	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,93 €	0,177540	0,01 €	0,19 €								
670	THICOURT	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,93 €	0,177540	0,01 €	0,19 €								
673	THONVILLE	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,93 €	0,177540	0,01 €	0,19 €								
679	TRITTELING	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,39 €	0,233 €	0,16 €	1,79 €	3,49 €	0,177540	0,01 €	0,19 €	0,08220		0,01 €	0,09 €				
717	VILLER	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,93 €	0,177540	0,01 €	0,19 €								

PRIX de L'EAU 2021
SECTEUR de COURCELLES-CHAUSSY

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5%	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A 10%	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10%	TTC
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5%	TTC	ABONNEMENT HT	PAR FIXE HT		
155	COURCELLES-CHAUSSY *	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,69 €*	0,233 €*	0,00 €	1,92	3,63 €	0,177540	0,010 €	0,19 €				
200	LES ETANGS *	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,78 €*	0,233 €*	0,00 €	2,01 €	3,72 €	0,177540	0,010 €	0,19 €				

* NON SOUMIS A LA TVA

PRIX de L'EAU 2021
SECTEUR de DELME

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5%	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A 10%	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10%	TTC
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5%	TTC	ABONNEMENT HT	PAR FIXE HT		
10	ALAINCOURT-LA-COTE	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,177540	0,010 €	0,19 €				
40	AULNOIS-SUR-SEILLE	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,177540	0,010 €	0,19 €				
171	DELME	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,177540	0,010 €	0,19 €				
182	DONJEU	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,177540	0,010 €	0,19 €				
231	FOVILLE	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,177540	0,010 €	0,19 €				
349	JALLAUCOURT	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,177540	0,010 €	0,19 €				
354	JUVILLE	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,177540	0,010 €	0,19 €				
381	LANEUVILLE-EN-SAULNOIS	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,99 €*	0,233 €*		2,22 €	3,93 €	0,177540	0,010 €	0,19 €				
391	LEMONCOURT	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,177540	0,010 €	0,19 €				
406	LIOCOURT	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,177540	0,010 €	0,19 €				
436	MALAUCOURT-SUR-SEILLE	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,177540	0,010 €	0,19 €				
440	MANHOUE *	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,35 €*	0,233 €*		1,58 €	3,29 €	0,177540	0,010 €	0,19 €		0,27189 €*		0,27189 €
472	MONCHEUX	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,177540	0,010 €	0,19 €				
525	ORIOCOURT	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,177540	0,010 €	0,19 €				
559	PUZIEUX	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,177540	0,010 €	0,19 €				
727	VIVIERS	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,177540	0,010 €	0,19 €				
737	VULMONT	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,177540	0,010 €	0,19 €				
755	XOCOURT	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,177540	0,010 €	0,19 €				

* NON SOUMIS A TVA

PRIX de L'EAU 2021
SECTEUR de GUESSLING-HÉMERING

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5%	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A 10%	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10%	TTC
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5%	TTC	ABONNEMENT HT	PAR FIXE HT		
275	GUESSLING-HEMERING	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		2,35 €	0,233 €	0,26 €	2,84 €	4,55 €	0,177540	0,010 €	0,19 €				
389	LELLING	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		2,35 €	0,233 €	0,26 €	2,84 €	4,55 €	0,177540	0,010 €	0,19 €				
549	PONTPIERRE	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,39 €	0,233 €	0,16 €	1,78 €	3,49 €	0,177540	0,010 €	0,19 €	0,08220 €		0,01 €	0,09 €
686	VAHL-LES-FAULQUEMONT	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,39 €	0,233 €	0,16 €	1,78 €	3,49 €	0,177540	0,010 €	0,19 €	0,08220 €		0,01 €	0,09 €

PRIX de L'EAU 2021
SECTEUR de LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5%	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A 10%	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10%	TTC
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5%	TTC	ABONNEMENT HT	PAR FIXE HT		
413	LONGEVILLE-LES-ST-AVOLD	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,39 €	0,233 €	0,16 €	1,78 €	3,49 €	0,17754	0,010 €	0,19 €	0,08220		0,01 €	0,09 €
762	ZIMMING	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,39 €	0,233 €	0,16 €	1,78 €	3,49 €	0,17754	0,010 €	0,19 €	0,08220		0,01 €	0,09 €

PRIX de L'EAU 2021
SECTEUR de PANGE

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5%	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A 10%	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10%	TTC
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5%	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT		
37	AUBE	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €	1,20 € *		0,233 €*		1,43 €	3,14 €	0,177540	0,010 €	0,19 €				
432	COLLIGNY-MAIZERY	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,75 € *	0,233 €*		1,98 €	3,69 €	0,177540	0,010 €	0,19 €		0,17535 €	0,02 €	0,19 €
148	COLLIGNY-MAIZERY	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,69 € *	0,233 €*		1,92 €	3,63 €	0,177540	0,010 €	0,19 €				
156	COURCELLES-SUR-NIED	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,55 € *	0,233 €*		1,78 €	3,49 €	0,177540	0,010 €	0,19 €				
385	LAQUENEXY	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,14 €	0,233 €*		1,37 €	3,08 €	0,177540	0,010 €	0,19 €				
431	MAIZEROY	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		2,23 € *	0,233 €*		2,46 €	4,17 €	0,177540	0,010 €	0,19 €				
533	PANGE	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,69 € *	0,233 €*		1,92 €	3,63 €	0,177540	0,010 €	0,19 €				
654	SILLY-SUR-NIED	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,48 € *	0,233 €*		1,71 €	3,42 €	0,177540	0,010 €	0,19 €				
656	SORBHEY	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		2,16 € *	0,233 €*		2,39 €	4,10 €	0,177540	0,010 €	0,19 €				

* NON SOUMIS A TVA

PRIX de L'EAU 2021
SECTEUR de RÉMILLY

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5%	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A 10%	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10%	TTC
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5%	TTC	ABONNEMENT HT	PAR FIXE HT		
20	ANCERVILLE	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,60 €	0,233 €	0,18 €	2,01 €	3,72 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				
57	BECHY	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €	1,40 €		0,233 €	0,16 €	1,79 €	3,50 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				
572	REMILLY	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,60 €	0,233 €	0,18 €	2,01 €	3,72 €	0,17754	0,010 €	0,19 €				

PRIX de L'EAU 2021
SECTEUR de SERVIGNY – FRÉCOURT

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5%	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A 10%	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10%	TTC
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5%	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT		
55	BAZONCOURT	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,45 €*	0,233 €*		1,68 €	3,39 €	0,177540	0,010 €	0,19 €				
127	CHANVILLE	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €	1,20 €*		0,233 €*		1,43 €	3,14 €	0,177540	0,010 €	0,19 €				
392	LEMUD	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,60 €	0,233 €	0,18 €	2,01 €	3,72 €	0,177540	0,010 €	0,19 €				
563	RAVILLE	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		2,42 €*	0,233 €*		2,65 €	4,36 €	0,177540	0,010 €	0,19 €				
627	SANRY-SUR-NIED	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,55 €*	0,233 €*		1,78 €	3,49 €	0,177540	0,010 €	0,19 €				
648	SERVIGNY-LES-RAVILLE	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		2,42 €*	0,233 €*		2,65 €	4,36 €	0,177540	0,010 €	0,19 €				
	FRÉCOURT	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,74 €*	0,233 €*		1,97 €	3,68 €	0,177540	0,010 €	0,19 €				
695	VARIZE-VAUDONCOURT	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,177540	0,010 €	0,19 €				
718	VILLERS-STONCOURT	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		1,08 €*	0,233 €*		1,31 €*	3,02 €	0,177540	0,010 €	0,19 €				

* NON SOUMIS A LA TVA

PRIX de L'EAU 2021
SECTEUR de LESSE-CHENOIS

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5%	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A 10%	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10%	TTC
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5%	TTC	ABONNEMENT HT	PAR FIXE HT		
7	ADAINCOURT	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,93 €	0,177540	0,010 €	0,19 €				
27	ARRAINCOURT	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,93 €	0,177540	0,010 €	0,19 €				
54	BAUDRECOURT	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,177540	0,010 €	0,19 €				
138	CHENOIS	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,177540	0,010 €	0,19 €				
236	FREMERY	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,177540	0,010 €	0,19 €				
293	HAN-SUR-NIED	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,93 €	0,177540	0,010 €	0,19 €				
328	HOLACOURT	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,93 €	0,177540	0,010 €	0,19 €				
395	LESSE	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €						1,71 €	0,177540	0,010 €	0,19 €				
424	LUCY	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €	1,85 € *		0,233 €*		2,08 €	3,79 €	0,177540	0,010 €	0,19 €		0,16439 €*		0,16439 €
609	SAINT-EPVRE	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €	2,00 € *		0,233 €*		2,23 €	3,94 €	0,177540	0,010 €	0,19 €		0,08219 €*		0,08219 €
698	VATIMONT	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,93 €	0,177540	0,010 €	0,19 €				
726	VITTONCOURT	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,93 €	0,177540	0,010 €	0,19 €				
728	VOIMHAUT	1,19 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,71 €		0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,93 €	0,177540	0,010 €	0,19 €				

* Non soumis à la TVA

Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

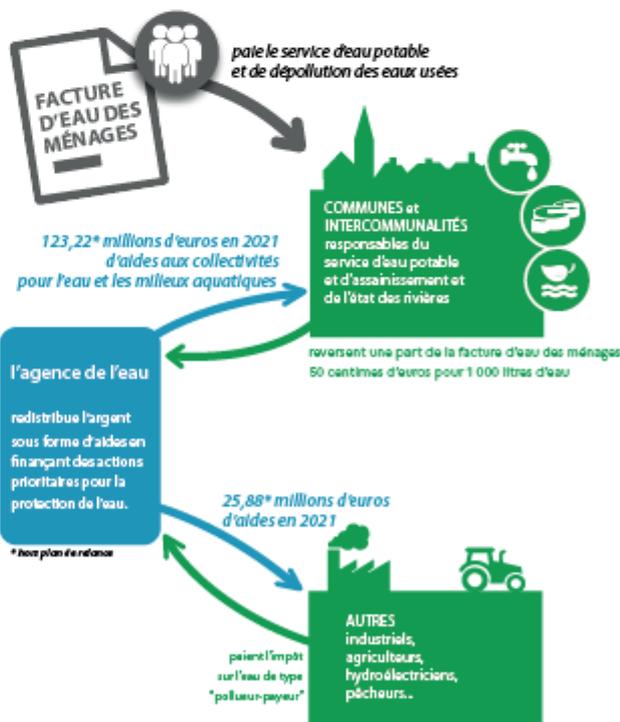
LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 3,96 euros TTC par m³ (Slepea - données agrégées disponibles - 2019).



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou la/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Rapport annuel du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
Ed. mars 2022

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

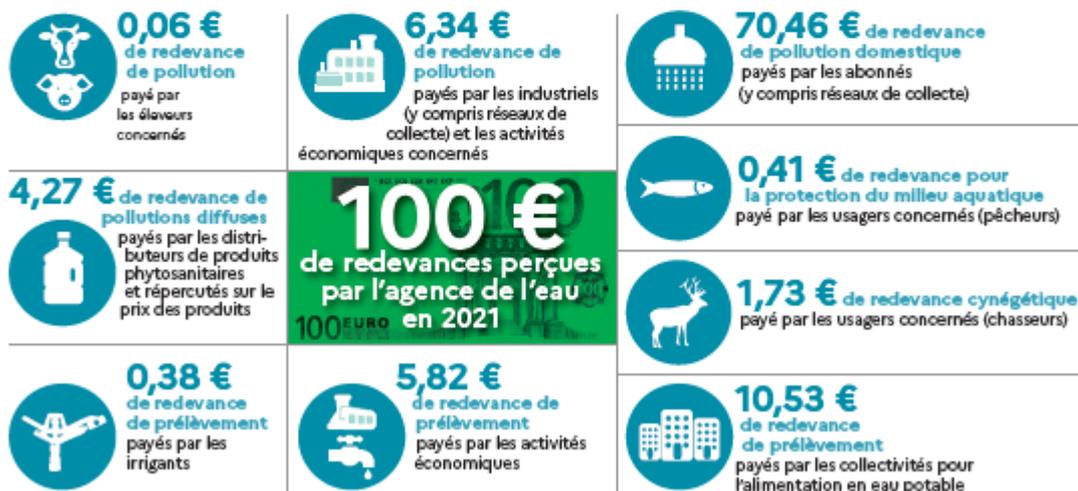
1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 168 millions d'euros dont plus de 136 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



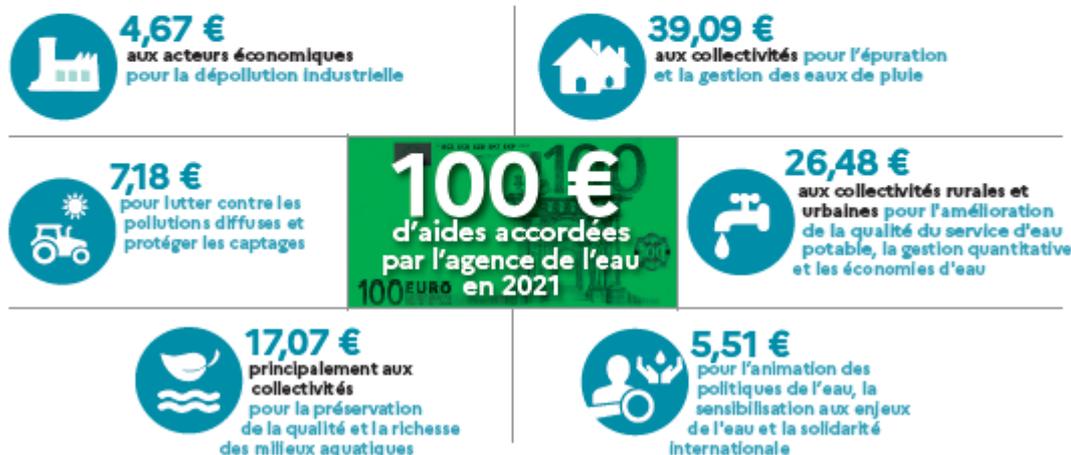
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Rhin-Meuse.
(Les chiffres indiqués ne prennent pas en compte les aides du Plan national France Relance)



En complément à ces aides, l'agence de l'eau a consacré 18,7 millions d'euros supplémentaires pour les investissements dans le domaine de l'eau dans le cadre du Plan national France Relance.

2

Rapport annuel du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 67% du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est consacré à l'adaptation au changement climatique en 2021 :

- services fondés sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion des eaux en ville ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

au travers des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Rhin-Meuse a adopté le 18 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de notre cadre de vie.



>>> eau-rhin-meuse.fr/sdage_2022_2027

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Réalisation : AELB-DIC • mars 2022 • Imprimé sur papier PEFC
Credits • photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - block photo S. Jean-Louis Adairt



Suivez l'actualité     
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr

Découvrez les **podcasts**

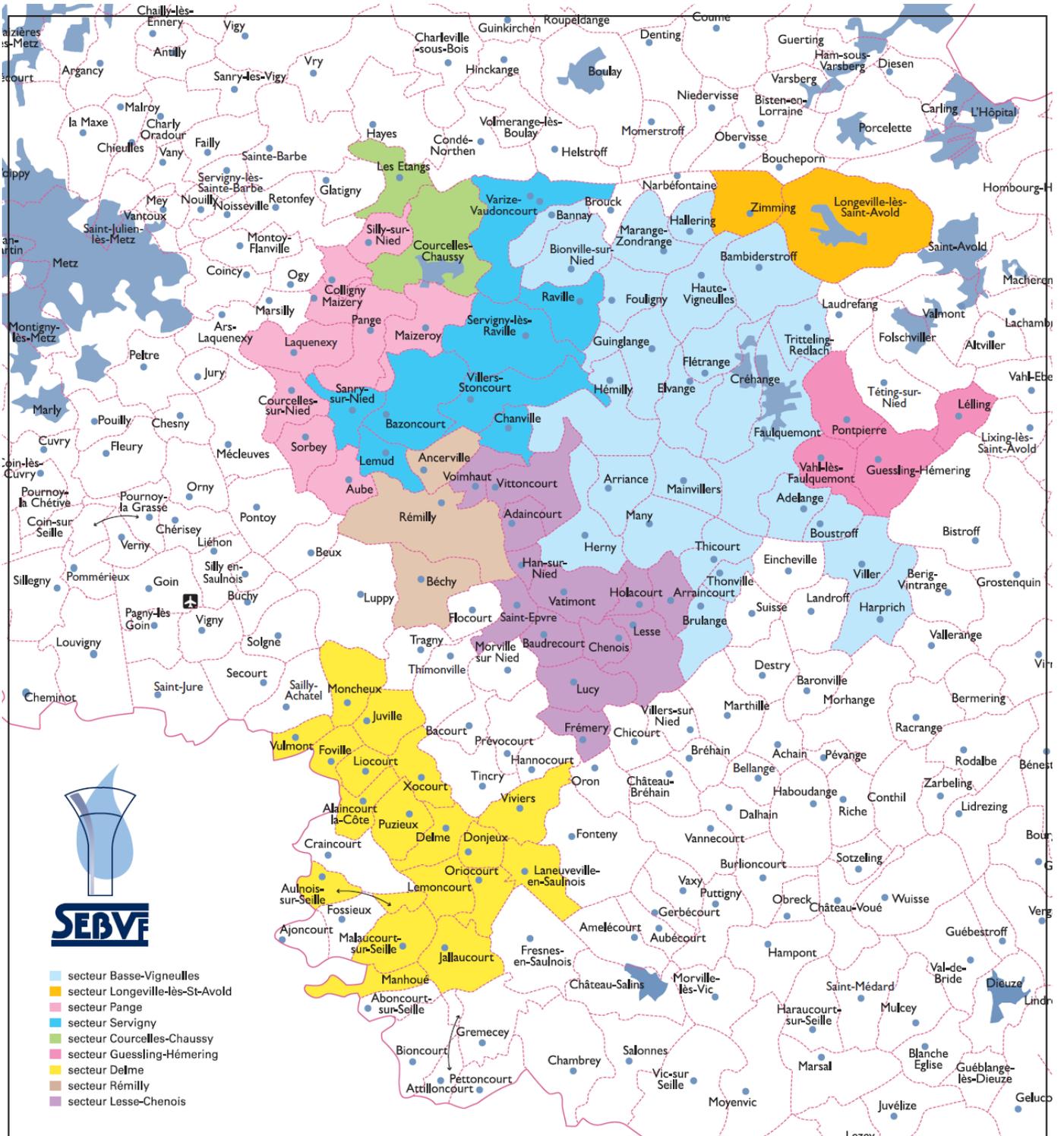


<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site enimmersion-eau.fr

CARTE des Communes du SEBVF par secteurs





ARS GRAND EST- Délégation territoriale 57

4, rue des messageries
57045 METZ CEDEX 1

Standard Régional : 03 83 3930 30

ars-grandest-dt57-vsse@ars.sante.fr

RAPPORT ANNUEL DE SYNTHESE SUR LA QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE ANNEE : 2021

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT S.I.E

L'eau distribuée en 2021 par l'unité de distribution "CHENOIS" a été sur le plan bactériologique de bonne qualité.

Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires sur le plan physico-chimique pour les substances recherchées, à l'exception d'un dépassement de la référence de qualité fixée pour le paramètre température.

L'eau distribuée en 2021 par l'unité de distribution "SEBVF 2" a été sur le plan bactériologique de bonne qualité.

Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires sur le plan physico-chimique pour les substances recherchées, à l'exception d'un dépassement conjoint des références de qualité fixées pour les paramètres fer et turbidité. Ce dépassement est due à la dégradation du réseau intérieur de l'abonné et n'est pas représentatif de l'ensemble du réseau de distribution.

L'eau distribuée en 2021 par l'unité de distribution "SEBVF 3" a été sur le plan bactériologique de bonne qualité.

Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires sur le plan physico-chimique pour les substances recherchées, à l'exception d'une non-conformité à la référence de qualité fixée pour le paramètre équilibre calco-carbonique.

Qualité de l'eau distribuée en 2021

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

MAI 2022

L'eau du robinet est un produit alimentaire régulièrement contrôlé.

L'Agence Régionale de Santé est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et de la protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions accidentelles. Ce contrôle est complété par la surveillance exercée par l'exploitant.

Les prestations de prélèvement et d'analyse sont confiées au laboratoire agréé Centre d'Analyses et de Recherches (CAR) à ILLKIRCH.

Lors de résultats non-conformes, l'ARS accompagne l'exploitant dans la mise en œuvre de mesures correctives et programme de nouvelles analyses. Si l'eau présente un risque pour la santé des consommateurs, l'ARS en lien avec le Préfet peut demander la restriction des usages de l'eau.

Vous pouvez consulter les résultats du contrôle sanitaire en ligne : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou auprès de votre fournisseur d'eau.

Réseau : SEBVF 2

Exploitant : S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT

Maitre d'ouvrage : S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT

Nb de captages d'eau : 7

Protection des captages : L'ensemble des captages est protégé.

Nature de l'eau : L'eau utilisée provient d'une ressource souterraine.

Traitement de l'eau : L'eau bénéficie d'un traitement de l'agressivité, de désinfection (Chloration automatique) et également d'un traitement de décarbonatation, de déferrisation.

MICROBIOLOGIE

	Nb de non Conformités	Nombre. d'analyses	Commentaire
Escherichia Coli/ Entérocoques <i>Micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux</i>	0	63	L'eau a été de bonne qualité microbiologique.

CHIMIE

	Moyenne annuelle	Limite de qualité	Commentaire												
NITRATES <i>Issus de l'agriculture, des effluents domestiques et industriels</i>	0,11 mg/L	50 mg/L	Les résultats ont tous été conformes pour ce paramètre.												
PESTICIDES <i>Herbicides, fongicides, biocides...</i> Environ 150 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau.	Conforme	0,1 µg/L par substance individuelle	Les pesticides analysés sont conformes en moyenne annuelle à la limite de qualité réglementaire.												
DURETE (TH) <i>Teneur en calcium et magnésium dans l'eau</i>	24,14 °F		<table border="1"><thead><tr><th>TH</th><th>0 à 7°F</th><th>7 à 15°F</th><th>15 à 30°F</th><th>30 à 40°F</th><th>+ de 40°F</th></tr></thead><tbody><tr><td>Eau</td><td>Très douce</td><td>Douce</td><td>Plutôt dure</td><td>Dure</td><td>Très dure</td></tr></tbody></table>	TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F	Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure
TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F										
Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure										
AGRESSIVITE DE L'EAU <i>Traduit le potentiel corrosif ou entartrant de l'eau distribuée</i>	2		<table border="1"><thead><tr><th>Valeur de l'indicateur</th><th>0</th><th>1</th><th>2</th><th>3</th><th>4</th></tr></thead><tbody><tr><td>Eau</td><td>Entartrante</td><td>Légèrement entartrante</td><td>A l'équilibre</td><td>Légèrement agressive</td><td>Agressive</td></tr></tbody></table> <p>En moyenne, l'eau distribuée a été à l'équilibre, c'est-à-dire ni entartrante, ni corrosive.</p>	Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4	Eau	Entartrante	Légèrement entartrante	A l'équilibre	Légèrement agressive	Agressive
Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4										
Eau	Entartrante	Légèrement entartrante	A l'équilibre	Légèrement agressive	Agressive										

AUTRES PARAMETRES

Les autres paramètres analysés sont tous restés conformes en moyenne annuelle.

CONCLUSION GENERALE

MICROBIOLOGIE : l'eau distribuée en 2021 a été de bonne qualité.	CHIMIE : l'eau distribuée en 2021 a été de bonne qualité.
--	---

RECOMMANDATIONS AUX CONSOMMATEURS :

- Si votre réseau intérieur comporte des canalisations en plomb, il est vivement recommandé de les remplacer
- Avant d'installer un adoucisseur ou tout autre système de traitement de l'eau, assurez-vous auprès de votre fournisseur ou de l'ARS, que la qualité de l'eau le nécessite. Entretenez ou faites entretenir régulièrement ces appareils.
- Seule l'eau froide doit être utilisée pour la boisson ou la préparation des aliments.
- Si, en plus du réseau public d'eau potable, vous utilisez une autre ressource (puits, source, eau de pluie), les réseaux de distribution doivent être physiquement séparés.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071 - 54 036 NANCY CEDEX

Qualité de l'eau distribuée en 2021

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

MAI 2022

L'eau du robinet est un produit alimentaire régulièrement contrôlé.

L'Agence Régionale de Santé est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et de la protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions accidentelles. Ce contrôle est complété par la surveillance exercée par l'exploitant.

Les prestations de prélèvement et d'analyse sont confiées au laboratoire agréé Centre d'Analyses et de Recherches (CAR) à ILLKIRCH.

Lors de résultats non-conformes, l'ARS accompagne l'exploitant dans la mise en œuvre de mesures correctives et programme de nouvelles analyses. Si l'eau présente un risque pour la santé des consommateurs, l'ARS en lien avec le Préfet peut demander la restriction des usages de l'eau.

Vous pouvez consulter les résultats du contrôle sanitaire en ligne : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou auprès de votre fournisseur d'eau.

Réseau : SEBFV 3

Exploitant : S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT

Maitre d'ouvrage : S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT

Nb de captages d'eau : 7

Protection des captages : L'ensemble des captages est protégé.

Nature de l'eau : L'eau utilisée provient d'une ressource souterraine.

Traitement de l'eau : L'eau bénéficie d'un traitement de l'agressivité, de désinfection (Chloration automatique) et également d'un traitement de décarbonatation.

MICROBIOLOGIE	Nb de non Conformités	Nombre d'analyses	Commentaire														
Escherichia Coli/ Entérocoques <i>Micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux</i>	0	19	L'eau a été de bonne qualité microbiologique.														
CHIMIE	Moyenne annuelle	Limite de qualité	Commentaire														
NITRATES <i>Issus de l'agriculture, des effluents domestiques et industriels</i>	0,09 mg/L	50 mg/L	Les résultats ont tous été conformes pour ce paramètre.														
PESTICIDES <i>Herbicides, fongicides, biocides...</i> Environ 150 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau.	Conforme	0,1 µg/L par substance individuelle	Les pesticides analysés sont conformes en moyenne annuelle à la limite de qualité réglementaire.														
DURETE (TH) <i>Teneur en calcium et magnésium dans l'eau</i>	23,03 °F	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TH</th> <th>0 à 7°F</th> <th>7 à 15°F</th> <th>15 à 30°F</th> <th>30 à 40°F</th> <th>+ de 40°F</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eau</td> <td>Très douce</td> <td>Douce</td> <td>Plutôt dure</td> <td>Dure</td> <td>Très dure</td> </tr> </tbody> </table>			TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F	Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure	
TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F												
Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure												
AGRESSIVITE DE L'EAU <i>Traduit le potentiel corrosif ou entartrant de l'eau distribuée</i>	2	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Valeur de l'indicateur</th> <th>0</th> <th>1</th> <th>2</th> <th>3</th> <th>4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eau</td> <td>Entartrante</td> <td>Légèrement entartrante</td> <td>A l'équilibre</td> <td>Légèrement agressive</td> <td>Agressive</td> </tr> </tbody> </table>				Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4	Eau	Entartrante	Légèrement entartrante	A l'équilibre	Légèrement agressive	Agressive
Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4												
Eau	Entartrante	Légèrement entartrante	A l'équilibre	Légèrement agressive	Agressive												

En moyenne, l'eau distribuée a été à l'équilibre, c'est-à-dire ni entartrante, ni corrosive.

AUTRES PARAMETRES

Les autres paramètres analysés sont tous restés conformes en moyenne annuelle.

CONCLUSION GENERALE

MICROBIOLOGIE : l'eau distribuée en 2021 a été de bonne qualité.

CHIMIE : l'eau distribuée en 2021 a été de bonne qualité.

RECOMMANDATIONS AUX CONSOMMATEURS :

- Si votre réseau intérieur comporte des canalisations en plomb, il est vivement recommandé de les remplacer
- Avant d'installer un adoucisseur ou tout autre système de traitement de l'eau, assurez-vous auprès de votre fournisseur ou de l'ARS, que la qualité de l'eau le nécessite. Entretenez ou faites entretenir régulièrement ces appareils.
- Seule l'eau froide doit être utilisée pour la boisson ou la préparation des aliments.
- Si, en plus du réseau public d'eau potable, vous utilisez une autre ressource (puits, source, eau de pluie), les réseaux de distribution doivent être physiquement séparés.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071 - 54 036 NANCY CEDEX

Qualité de l'eau distribuée en 2021

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

MAI 2022

L'eau du robinet est un produit alimentaire régulièrement contrôlé.

L'Agence Régionale de Santé est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et de la protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions accidentelles. Ce contrôle est complété par la surveillance exercée par l'exploitant.

Les prestations de prélèvement et d'analyse sont confiées au laboratoire agréé Centre d'Analyses et de Recherches (CAR) à ILLKIRCH.

Lors de résultats non-conformes, l'ARS accompagne l'exploitant dans la mise en œuvre de mesures correctives et programme de nouvelles analyses. Si l'eau présente un risque pour la santé des consommateurs, l'ARS en lien avec le Préfet peut demander la restriction des usages de l'eau.

Vous pouvez consulter les résultats du contrôle sanitaire en ligne : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou auprès de votre fournisseur d'eau.

Réseau : CHENOIS

Exploitant : S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT

Maitre d'ouvrage : S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT

Nb de captages d'eau : 1

Protection des captages : Le captage est protégé.

Nature de l'eau : L'eau utilisée provient d'une ressource souterraine.

Traitement de l'eau : L'eau bénéficie d'un traitement de désinfection (Chloration automatique) et également d'un traitement de déferrisation.

MICROBIOLOGIE	Nb de non Conformités	Nombre. d'analyses	Commentaire															
Escherichia Coli/ Entérocoques <i>Micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux</i>	0	14	L'eau a été de bonne qualité microbiologique.															
CHIMIE	Moyenne annuelle	Limite de qualité	Commentaire															
NITRATES <i>Issus de l'agriculture, des effluents domestiques et industriels</i>	0,00 mg/L	50 mg/L	Les résultats ont tous été conformes pour ce paramètre.															
PESTICIDES <i>Herbicides, fongicides, biocides...</i> Environ 150 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau.	Conforme	0,1 µg/L par substance individuelle	Les pesticides analysés sont conformes en moyenne annuelle à la limite de qualité réglementaire.															
DURETE (TH) <i>Teneur en calcium et magnésium dans l'eau</i>	23,27 °F	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TH</th> <th>0 à 7°F</th> <th>7 à 15°F</th> <th>15 à 30°F</th> <th>30 à 40°F</th> <th>+ de 40°F</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eau</td> <td>Très douce</td> <td>Douce</td> <td>Plutôt dure</td> <td>Dure</td> <td>Très dure</td> </tr> </tbody> </table>				TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F	Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure	
TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F													
Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure													
AGRESSIVITE DE L'EAU <i>Traduit le potentiel corrosif ou entartrant de l'eau distribuée</i>	2	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Valeur de l'indicateur</th> <th>0</th> <th>1</th> <th>2</th> <th>3</th> <th>4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eau</td> <td>Entartrante</td> <td>Légèrement entartrante</td> <td>A l'équilibre</td> <td>Légèrement agressive</td> <td>Agressive</td> </tr> </tbody> </table>					Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4	Eau	Entartrante	Légèrement entartrante	A l'équilibre	Légèrement agressive	Agressive
Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4													
Eau	Entartrante	Légèrement entartrante	A l'équilibre	Légèrement agressive	Agressive													

En moyenne, l'eau distribuée a été à l'équilibre, c'est-à-dire ni entartrante, ni corrosive.

AUTRES PARAMETRES

Les autres paramètres analysés sont tous restés conformes en moyenne annuelle.

CONCLUSION GENERALE

MICROBIOLOGIE : l'eau distribuée en 2021 a été de bonne qualité.

CHIMIE : l'eau distribuée en 2021 a été de bonne qualité.

RECOMMANDATIONS AUX CONSOMMATEURS :

- Si votre réseau intérieur comporte des canalisations en plomb, il est vivement recommandé de les remplacer
- Avant d'installer un adoucisseur ou tout autre système de traitement de l'eau, assurez-vous auprès de votre fournisseur ou de l'ARS, que la qualité de l'eau le nécessite. Entretenez ou faites entretenir régulièrement ces appareils.
- Seule l'eau froide doit être utilisée pour la boisson ou la préparation des aliments.
- Si, en plus du réseau public d'eau potable, vous utilisez une autre ressource (puits, source, eau de pluie), les réseaux de distribution doivent être physiquement séparés.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071 - 54 036 NANCY CEDEX